

## Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

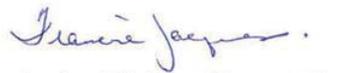
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Rappelons que la subvention du gouvernement du Québec de 606,6 millions de dollars est composée d'un montant de 600 millions de dollars dédié aux opérations de La Financière agricole du Québec et d'un montant de 6,6 millions de dollars pour couvrir les coûts en intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,

  
Le président-directeur général,  
**Robert Keating**

  
La vice-présidente aux affaires corporatives,  
**Francine Jacques**

Lévis, le 20 juin 2014

## Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.



La présidente du comité de vérification,

**Marie-Christiane Lecours**

Lévis, le 20 juin 2014



## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

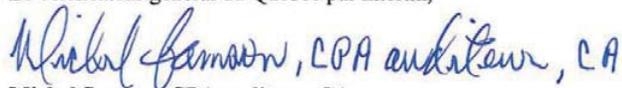
### Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 20 juin 2014

## La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	Budget	2014	2013
<b>REVENUS</b>			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	622 075	612 841	633 244
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	97 497	77 421	93 331
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	3 600	5 066	9 210
Droits administratifs	6 630	6 061	6 442
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	5 011	3 511	5 740
Intérêts et revenus de placement	6 397	7 596	8 906
Quote-part des résultats des placements en participation (note 13)	–	403	431
Autres revenus	1 370	944	931
	<b>742 580</b>	<b>713 843</b>	758 235
<b>CHARGES</b>			
Contribution aux Fonds:			
d'assurance stabilisation des revenus agricoles	304 785	265 587	307 452
d'assurance récolte	48 200	42 051	48 967
Programme Agri-stabilité (note 5)	65 000	39 881	44 549
Programme Agri-investissement (note 5)	30 000	28 839	48 843
Programme Agri-Québec (note 5)	91 000	89 373	98 005
Programme Agri-Québec Plus (note 5)	–	11 418	–
Contribution au paiement de l'intérêt	5 030	3 485	1 621
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	20 000	8 911	8 981
Programmes d'aide aux entreprises bovines	–	1 279	–
Provision (reprise) pour garanties de prêts (note 21)	15 000	(4 054)	7 000
Frais d'administration (note 6)	57 849	58 845	56 903
Intérêts	6 395	3 391	6 913
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 13)	–	66	681
	<b>643 259</b>	<b>549 072</b>	629 915
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	<b>99 321</b>	<b>164 771</b>	128 320
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>		<b>(322 524)</b>	(450 844)
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN (note 7)</b>		<b>(157 753)</b>	(322 524)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Financière agricole du Québec

## La Financière agricole du Québec

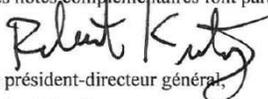
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014	2013
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 778	15 783
Créances et revenus de placement à recevoir (note 8)	3 674	4 761
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	5 270	5 741
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 10)	219 985	342 615
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	—	2 156
À recevoir du gouvernement du Canada (note 11)	78 413	85 990
Prêts et ouverture de crédit (note 12)	50 596	48 502
Placements (note 13)	250 970	246 252
	<b>615 686</b>	<b>751 800</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires (note 14)	204 611	571 877
Charges à payer (note 15)	7 611	7 960
Contribution provinciale reportée (note 16)	390	168
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 17)	62 141	59 390
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 18)	117 400	86 656
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	28 777	26 880
Dû au Fonds d'assurance récolte (note 19)	36 981	11 652
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	—	1 010
Dû au gouvernement du Québec (note 20)	29 320	29 391
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	46 581	41 772
Provision pour programme Agri-investissement (note 5)	35 468	45 328
Provision pour programme Agri-Québec (note 5)	99 451	90 375
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 5)	11 418	—
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	840	—
Provision pour garanties de prêts (note 21)	73 019	83 445
Provision pour vacances	5 100	4 845
Provision pour congés de maladie (note 22)	17 440	16 761
	<b>776 548</b>	<b>1 077 510</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(160 862)</b>	<b>(325 710)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations (note 23)	3 109	3 186
<b>DÉFICIT CUMULÉ (note 7)</b>	<b>(157 753)</b>	<b>(322 524)</b>

Compte dédié aux garanties de prêts (note 24)

Obligations contractuelles (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général,  
**Robert Keating**



La présidente du conseil d'administration,  
**Diane Vincent**

## La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	Budget	2014	2013
Excédent annuel	99 321	164 771	128 320
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions		(1 039)	(1 080)
Dispositions		1	9
Amortissement		1 115	1 194
		77	123
Diminution de la dette nette	99 321	164 848	128 443
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT</b>	<b>(325 710)</b>	<b>(325 710)</b>	<b>(454 153)</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN</b>	<b>(226 389)</b>	<b>(160 862)</b>	<b>(325 710)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent annuel	164 771	128 320
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 115	1 194
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	(8)	4
Gain sur disposition de placements en BTAA	(133)	(161)
Perte de valeur sur placements en BTAA	66	681
Quote-part des résultats des placements en participation	(403)	(431)
Variation de la provision pour garanties de prêts	(10 426)	(5 158)
	154 982	124 449
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 26)	210 180	75 655
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>365 162</b>	<b>200 104</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	471	488
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	37 892	30 532
Prêts et ouverture de crédit	(39 986)	(42 469)
Produit de disposition de placements en BTAA	1 052	750
Acquisition de placements	(5 300)	(9 000)
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement</b>	<b>(5 871)</b>	<b>(19 699)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations	(1 039)	(1 080)
Produit de disposition d'immobilisations	9	5
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(1 030)</b>	<b>(1 075)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts temporaires et flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(367 266)	(170 276)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(9 005)</b>	<b>9 054</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>15 783</b>	<b>6 729</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>6 778</b>	<b>15 783</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	6 131	15 377
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	647	406
	6 778	15 783
Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	3 388	6 893

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

#### 1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que de certaines dépenses admises par le programme.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

#### 2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

##### ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

##### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec – Développement international.

##### MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 28, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du gouvernement du Québec, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des emprunts temporaires, des charges à payer, des montants dus au Fonds d'assurance récolte, au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

### REVENUS

#### a) Contributions des gouvernements

Les contributions annuelles du gouvernement du Québec sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

#### b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

#### c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les placements en BTAA, sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

#### d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

### CHARGES

#### a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

#### b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### ACTIFS FINANCIERS

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### ACTIFS FINANCIERS (suite)

##### b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût d'acquisition diminués d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

##### c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

#### PASSIFS

##### a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

##### b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

##### c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5%. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arrérages depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

##### d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## La Financière agricole du Québec

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## ACTIFS NON FINANCIERS

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20%
Équipement informatique	33,33%
Stations météorologiques	10%
Développement informatique	20%

## 3. Contribution du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec a accordé une contribution annuelle pour une période de cinq ans échéant le 31 mars 2015.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs verse un montant annuel de 1 400 milliers de dollars en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2014	2013
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:		
Contribution annuelle <sup>(1)</sup>	606 563	630 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	4 878	1 844
Contribution du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	1 400	1 400
	<b>612 841</b>	633 244

(1) Cette enveloppe inclut un montant de 6 563 milliers de dollars (2013: 30 millions de dollars) pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010, présenté à la note 7. Advenant que la somme des intérêts en cause soit inférieure à ce montant, le solde résiduel est alors affecté conformément aux directives du gouvernement au remboursement de ce même déficit.

## 4. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon *Cultivons l'avenir 2: Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels* relatif au:

	2014	2013
programme Agri-protection pour:		
la contribution au programme	25 086	29 286
la contribution à l'administration	9 015	8 623
	<b>34 101</b>	37 909
programme Agri-stabilité pour:		
la contribution au programme (note 5)	20 889	21 203
la contribution à l'administration	4 030	3 843
	<b>24 919</b>	25 046
programme Agri-investissement pour:		
la contribution au programme (note 5)	17 304	29 306
la contribution à l'administration	1 097	1 070
	<b>18 401</b>	30 376
	<b>77 421</b>	93 331

## La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 5. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

## 6. Frais d'administration

	2014	2013
Traitements et avantages sociaux	47 503	45 500
Transport et communication	2 812	2 898
Loyers	3 690	3 642
Services professionnels et administratifs	2 998	2 980
Fournitures et matériel	592	514
Entretien et réparations	135	175
Amortissement des immobilisations	1 115	1 194
	<b>58 845</b>	56 903

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2014	2013
Programmes de financement agricole et forestier	23 109	22 206
Programme d'assurance récolte	15 025	14 372
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 882	8 342
Programme Agri-stabilité	7 636	7 370
Programme Agri-investissement	1 832	1 789
Programme Agri-Québec	1 803	1 687
Programme Agri-Québec Plus	213	–
Programme d'aide aux producteurs du secteur bovin	128	–
Capital Financière agricole inc.	55	66
Financière agricole du Québec – Développement international	1 162	1 071
	<b>58 845</b>	56 903

## La Financière agricole du Québec

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 7. Déficit cumulé

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010. À cet effet, les sommes versées par le gouvernement seront ajoutées à la contribution annuelle de la Société au moment jugé opportun par celui-ci, et ce, conformément au respect de certaines conditions. En outre, tout surplus cumulé après cette date doit être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels. Ainsi, le tableau présenté permet de suivre l'évolution de ces deux éléments distinctement.

De plus, La Financière agricole détient une réserve afin de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du Compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du Compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

Le déficit cumulé s'établit comme suit:

	2014			Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	(516 760)	103 957	90 279	(322 524)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	6 563	—	—	6 563
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 563)	—	—	(6 563)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	164 771	—	164 771
Excédent des revenus sur les charges	—	164 771	—	164 771
Montant transféré à la réserve	—	(9 721)	9 721	—
Solde à la fin	(516 760)	259 007	100 000	(157 753)

## La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

### 7. Déficit cumulé (suite)

	2013			Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	(539 850)	11 463	77 543	(450 844)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	30 000	—	—	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 910)	—	—	(6 910)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	105 230	—	105 230
Excédent des revenus sur les charges	23 090	105 230	—	128 320
Montant transféré à la réserve	—	(12 736)	12 736	—
Solde à la fin	(516 760)	103 957	90 279	(322 524)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants:

	2014	2013
Compte dédié aux garanties de prêts (note 24)	173 019	173 724
Provision pour garanties de prêts (note 21)	(73 019)	(83 445)
	100 000	90 279

## La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 8. Créances et revenus de placement à recevoir

	2014	2013
Comptes clients	2 832	3 551
Revenus de placement	842	1 210
	<b>3 674</b>	4 761

## 9. À recevoir de Capital Financière agricole inc.

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1	41
Portant intérêt aux taux de 1,32% et 1,33%, échéant jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2014 (2013: 1,32% échu le 15 avril 2013)	4 100	4 594
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	1 169	1 106
	<b>5 270</b>	5 741

## 10. À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 550	28 994
Portant intérêt à des taux variant entre 1,47% et 1,53%, échéant jusqu'au 2 mai 2014 (2013: 1,5% et 1,55% échéant jusqu'au 25 avril 2013)	218 435	313 621
	<b>219 985</b>	342 615

## 11. À recevoir du gouvernement du Canada

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au:		
programme Agri-stabilité	55 824	56 650
programme Agri-investissement	21 712	28 796
programme Agri-protection	863	544
Autres	14	–
	<b>78 413</b>	85 990

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

#### 12. Prêts et ouverture de crédit

	2014	2013
Ouverture de crédit, portant intérêt au taux de 2,75%, échéant le 30 juin 2014, garantie par deux hypothèques mobilières (montant autorisé: 40 millions de dollars)	38 100	37 200
Prêts sans intérêt, remboursables en quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année à compter du 31 mars 2014	12 050	10 538
Prêts portant intérêt à des taux variant entre 2,5% et 8%	446	764
	<b>50 596</b>	48 502
	2014	2013
Solde des prêts et ouverture de crédit dont l'échéance est de:		
moins d'un an	41 135	37 219
entre 1 et 5 ans	9 382	11 164
5 ans et plus	79	119
	<b>50 596</b>	48 502

Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2037. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élevaient à 358 milliers de dollars (2013: 658 milliers de dollars).

#### 13. Placements

	2014	2013
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	73 479	74 464
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	163 589	158 789
Placements en participation	13 902	12 999
	<b>250 970</b>	246 252

##### BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Au 31 mars 2014, La Financière agricole du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Ces billets sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 13. Placements (suite)

## BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) (suite)

Ne pouvant qualifier le marché de ces billets comme étant actif, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 66 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (2013: 681 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2014 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants:

	2014		2013	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration:				
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	34 460	34 460	34 461	34 461
Catégorie A-2	32 801	32 747	32 801	32 747
Catégorie B	5 954	—	5 954	—
Catégorie C	2 267	—	2 267	—
Actifs inadmissibles	1 986	487	2 100	600
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	—	—	109	—
Actifs inadmissibles	5 998	2 830	6 826	3 701
	<b>83 466</b>	<b>70 524</b>	84 518	71 509
BTAA exclus du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	<b>86 421</b>	<b>73 479</b>	87 473	74 464

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable:

	2014		2013	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	87 473	74 464	89 103	75 734
Disposition	(1 052)	(919)	(750)	(589)
Radiation	—	—	(880)	—
Perte de valeur de l'exercice	—	(66)	—	(681)
Solde à la fin	<b>86 421</b>	<b>73 479</b>	87 473	74 464

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

### 13. Placements (suite)

#### DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2014, la valeur marchande des dépôts à participation est de 186 244 milliers de dollars (2013: 172 526 milliers de dollars). La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2014.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA, dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars (2013: 5 918 milliers de dollars).

#### PLACEMENTS EN PARTICIPATION

La Société détient 90,1% des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33% des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33% des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou d'acquérir une entreprise agricole établie d'un vendeur non apparenté. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec.

	2014	2013
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	12 210	11 679
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	1 692	1 320
	<b>13 902</b>	<b>12 999</b>

Sommaire des états financiers:

	2014			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	1 501	912	589	531
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	157	541	(384)	(128)
	<b>1 658</b>	<b>1 453</b>	<b>205</b>	<b>403</b>

	2013			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	1 664	1 052	612	551
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	99	460	(361)	(120)
	<b>1 763</b>	<b>1 512</b>	<b>251</b>	<b>431</b>

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2014, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2013, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2014.

## La Financière agricole du Québec

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 13. Placements (suite)

## PLACEMENTS EN PARTICIPATION (suite)

	2014			2013
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	18 668	5 393	13 275	12 686
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	5 339	77	5 262	4 135
	<b>24 007</b>	<b>5 470</b>	<b>18 537</b>	16 821

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2014, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2013.

Le 26 mars 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé son intention de créer un fonds spécialisé dans le financement subordonné et le capital de risque dont La Financière agricole du Québec serait un des partenaires et dans lequel elle transférerait les activités de Capital Financière agricole inc. Des discussions sont toujours en cours à la date de signature des états financiers.

## 14. Emprunts temporaires

	2014	2013
Acceptation bancaire, 1,26%, échéant le 10 avril 2014 (2013: 1,25% et 1,27% échéant jusqu'au 25 avril 2013)	30 291	224 602
Billets à escompte, variant de 1,26% à 1,28%, échéant jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2014 (2013: 1,24% à 1,30%, échéant jusqu'au 25 avril 2013)	108 320	304 675
Billets au pair – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,27% et 1,28%, échéant jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2014 (2013: 1,27%, échu le 22 avril 2013)	66 000	42 600
	<b>204 611</b>	571 877

En vertu du décret 595-2013 du gouvernement du Québec, daté du 12 juin 2013, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 800 millions de dollars échéant le 30 juin 2014 (2013: 960 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2014, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés par convention n'excédant pas 800 millions de dollars (2013: 960 millions de dollars) dont 422 millions de dollars (2013: 460 millions de dollars) sont exclusivement réservés aux besoins financiers des fonds fiduciaires.

## La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

### 15. Charges à payer

	2014	2013
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	2 296	2 127
Contribution au paiement de l'intérêt	1 182	639
Programme Agri-stabilité	1 518	2 656
Traitements	1 345	1 194
Fournisseurs	1 029	889
Intérêts sur emprunts temporaires	3	20
Autres	238	435
	<b>7 611</b>	<b>7 960</b>

### 16. Contribution provinciale reportée

La contribution provinciale reportée représente le montant non utilisé provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant des dépenses non engagées envers les entreprises agricoles pour des programmes dont l'administration est confiée à la Société.

### 17. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2014	2013
Solde au début	59 390	57 223
Dépôts des participants	39 047	43 365
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	38 695	43 431
Intérêts distribués dans les comptes des participants	349	342
Retraits des participants	(75 340)	(84 971)
Solde à la fin	<b>62 141</b>	<b>59 390</b>

### 18. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2014	2013
Solde au début	86 656	46 488
Dépôts des participants	81 196	86 422
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	80 526	86 687
Intérêts distribués dans les comptes des participants	531	319
Retraits des participants	(131 509)	(133 260)
Solde à la fin	<b>117 400</b>	<b>86 656</b>

### 19. Dû au Fonds d'assurance récolte

	2014	2013
Portant intérêt au taux de 1,22% et 1,23%, échéant jusqu'au 24 avril 2014 (2013: 1,22% et 1,25% échéant jusqu'au 2 mai 2013)	34 600	10 800
Sans intérêt ni modalité de remboursement	2 381	852
	<b>36 981</b>	<b>11 652</b>

## La Financière agricole du Québec

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 20. Dû au gouvernement du Québec

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 320	4 391
Consenti pour l'acquisition de capital-actions de Capital Financière agricole inc., portant intérêt au moindre du taux de base des prêts aux entreprises annoncé par la Banque du Canada ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio du capital souscrit par La Financière agricole du Québec avec les sommes avancées sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date à laquelle La Financière agricole du Québec aura récupéré son capital investi.	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole	15 000	15 000
	<b>29 320</b>	29 391

## 21. Provision pour garanties de prêts

	2014	2013
Solde au début	83 445	88 603
Débours de garanties	(6 525)	(12 337)
Recouvrement	153	179
Provision (reprise) pour garanties de prêts	(4 054)	7 000
Solde à la fin	<b>73 019</b>	83 445
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	10 699	16 937
Provision générale	62 320	66 508
	<b>73 019</b>	83 445

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 455,1 millions de dollars (2013: 4 372,1 millions de dollars). Au 31 mars 2014, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 28,4 millions de dollars (2013: 51,9 millions de dollars).

## GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2014		2013	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 439 652	418 230	4 351 766	344 288
Ouvertures de crédit	15 471	20 491	20 331	32 145
	<b>4 455 123</b>	<b>438 721</b>	4 372 097	376 433

## La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

### 21. Provision pour garanties de prêts (suite)

#### GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit:

	2014	2013
moins de 5 ans	410 478	430 893
entre 5 et 10 ans	1 242 886	1 278 703
entre 10 et 15 ans	1 442 708	1 441 969
entre 15 et 20 ans	1 292 981	1 177 051
20 ans et plus	66 070	43 481
	<b>4 455 123</b>	4 372 097

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels la Société assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants:

	2014	2013
moins de 4%	3 588 662	3 214 101
de 4% à 5,99%	231 881	373 752
6% et plus	3 238	27 329
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	631 342	756 915
	<b>4 455 123</b>	4 372 097

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

### 22. Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 22. Provision pour congés de maladie (suite)

	2014	2013
Solde au début	16 761	16 350
Prestations acquises	1 800	1 801
Prestations versées	(1 121)	(1 390)
Solde à la fin	17 440	16 761

## ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2014:

- Taux d'indexation variant de 3,30% à 4,05% (2013: 3,20% à 4,55%);
- Taux d'actualisation variant de 1,69% à 4,36% (2013: 1,81% à 3,98%);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 33 ans (2013: 4 à 33 ans).

## 23. Immobilisations

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	847	805	42
Équipement informatique	1 809	1 548	261
Stations météorologiques	782	515	267
Développement informatique	12 660	10 121	2 539
	16 098	12 989	3 109

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	847	768	79
Équipement informatique	1 813	1 498	315
Stations météorologiques	782	436	346
Développement informatique	11 768	9 322	2 446
	15 210	12 024	3 186

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobilier et équipement et d'équipement informatique ainsi que les coûts capitalisés relatifs au développement informatique ont été respectivement de 147 265 \$ et 892 167 \$ (2013: 239 287 \$ et 841 181 \$). De plus, le coût du mobilier et équipement et de l'équipement informatique disposé s'est élevé à 151 350 \$ (2013: 23 785 \$).

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

#### 24. Compte dédié aux garanties de prêts

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement. La politique de capitalisation, approuvée par le conseil d'administration, encadre la gestion du Compte dédié et détermine le montant annuel que la Société doit verser dans le Compte dédié pour le paiement des débours de garanties.

	2014	2013
Solde au début	173 724	166 146
Débours de garanties (note 21)	(6 525)	(12 337)
Revenus d'intérêts	7 408	8 171
Recouvrement (note 21)	153	179
Produit de disposition de placements en BTAA	25	23
Montant versé <sup>(1)</sup>	14 067	11 542
Montant versé en trop <sup>(2)</sup>	(15 833)	—
Solde à la fin	173 019	173 724

Le compte dédié est composé des éléments suivants:

	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	736	373
Avance <sup>(3)</sup>	1 167	6 800
Revenus de placement à recevoir	639	874
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	6 888	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	163 589	158 789
	173 019	173 724

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43% du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25% du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

(2) Le montant versé en trop au Compte dédié représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant a servi à réduire l'avance.

(3) En vertu de l'article 37 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les fonds dont dispose la Société peuvent notamment faire l'objet d'une avance à court terme pour satisfaire des besoins en liquidités. Ainsi, la Société a temporairement utilisé ces sommes pour diminuer ses emprunts temporaires. En contrepartie, des intérêts au taux prévu à la politique de placement sont versés au Compte dédié. Conséquemment, n'eût été l'avance effectuée, le Compte dédié aurait eu ce montant en trésorerie.

#### 25. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables au prochain exercice financier totalisent 7 023 milliers de dollars (2013: 6 447 milliers de dollars).

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 26. Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement

	2014	2013
Créances et revenus de placement à recevoir	1 087	(1 331)
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	122 630	54 072
À recevoir du gouvernement du Québec	2 156	(1 431)
À recevoir du gouvernement du Canada	7 577	4 046
Charges à payer	(349)	(641)
Contribution provinciale reportée	222	(1 110)
Comptes des participants au programme Agri-investissement	2 751	2 167
Comptes des participants au programme Agri-Québec	30 744	40 168
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	1 897	(1 357)
Dû au Fonds d'assurance récolte	25 329	(12 331)
Dû au gouvernement du Canada	(1 010)	(207)
Dû au gouvernement du Québec	(71)	(1 220)
Provision pour programme Agri-stabilité	4 809	(22 281)
Provision pour programme Agri-investissement	(9 860)	5 418
Provision pour programme Agri-Québec	9 076	11 325
Provision pour programme Agri-Québec Plus	11 418	–
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	840	–
Provision pour vacances	255	(43)
Provision pour congés de maladie	679	411
	<b>210 180</b>	<b>75 655</b>

## 27. Régimes de retraite

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 9,18% à 9,84% de la masse salariale cotisable et celui du RRAS et du RRPE est passé de 12,30% à 14,38%.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73% au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (0,54% au 1<sup>er</sup> janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08% de la masse salariale cotisable et à 11,46% de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 875 milliers de dollars (2013: 2 624 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

### 28. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Elle établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et en permettant à cette dernière de remplir ses engagements financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement aux comptes clients, aux avances consenties à Capital Financière agricole inc., au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au gouvernement du Québec, aux prêts et ouverture de crédit, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances de ses clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. La Société analyse le risque de crédit et le besoin financier avant chaque nouvelle émission.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des fonds fiduciaires et du gouvernement du Québec, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### RISQUES FINANCIERS (suite)

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Au 31 mars 2014, la Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 331,9 millions de dollars (2013: 220,4 millions de dollars). Les échéances des emprunts bancaires et des charges à payer sont de moins de 32 jours. Quant aux autres passifs financiers, leurs échéances dépendent de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au delà du prochain exercice. La Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu que le gouvernement provincial verse plus de 25% de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et du montant des facilités de crédit inutilisées.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

#### c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

##### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par la Société, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

##### ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque d'intérêt en raison, notamment, des emprunts temporaires et du montant dû au Fonds d'assurance récolte, renouvelés périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à Capital Financière agricole inc. et au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

La Société est exposée au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Compte dédié établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Compte dédié détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2014, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier relatif au Compte dédié, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	52,19%	46,25%	51,25%	60,25%
Valeur à court terme	15,64%	13%	15%	20%
Obligations	36,55%	31,25%	36,25%	45,25%
Actions	26,59%	17,25%	26,25%	33,25%
Actions canadiennes	7,23%	4,75%	7,75%	10,75%
Actions Qualité mondiale	3,96%	0,5%	2%	4%
Actions américaines	5,94%	3,5%	6,5%	9,5%
Actions – Europe, Australie et Extrême-Orient	6,42%	4%	7%	10%
Actions des marchés en émergence	3,04%	1,5%	3%	4,5%
Autres placements	21,22%	—	22,5%	—

En ce qui concerne la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le Fonds ne devrait pas dépasser dans 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 28. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### RISQUES FINANCIERS (suite)

#### c) Risque de marché (suite)

Cette méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du Compte dédié sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2014, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Compte dédié, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 22,4%, 21,4% et 2,5%. Le risque absolu du portefeuille de référence et le risque actif du fonds particulier étaient respectivement de 22,6% et 3,1% en 2013.

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

## 29. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. Le tableau suivant présente un sommaire de l'état de la situation financière de chacun des fonds.

	2014			2013
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	23 330	279 765	(256 435)	(403 349)
Fonds d'assurance récolte	236 288	2 855	233 433	183 870
	259 618	282 620	(23 002)	(219 479)

## 30. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés:

	2014	2013
Loyers – Société immobilière du Québec	3 555	3 581
Fournitures et communication – Centre de services partagés du Québec	1 631	1 378

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

## Rapport du fiduciaire

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

**Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,**



Le président-directeur général  
de la Société,

**Robert Keating**



La vice-présidente aux affaires  
corporatives de la Société,

**Francine Jacques**

Lévis, le 20 juin 2014



## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2014, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

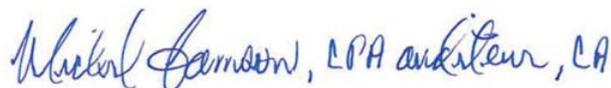
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2014, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec par intérim,

**Michel Samson, CPA auditeur, CA**

Québec, le 20 juin 2014

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents (note 7)	145 825	176 322
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 7)	265 587	307 452
Intérêts	47	10
	<b>411 459</b>	<b>483 784</b>
<b>CHARGES</b>		
Compensations aux adhérents (note 7)	259 403	408 353
Intérêts – La Financière agricole du Québec	3 511	5 740
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 400	1 300
Autres frais	231	124
	<b>264 545</b>	<b>415 517</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GLOBAL</b>	<b>146 914</b>	<b>68 267</b>

### ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<b>(403 349)</b>	<b>(471 616)</b>
Résultat net et global	146 914	68 267
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>	<b>(256 435)</b>	<b>(403 349)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>ACTIF</b>		
<b>Courant</b>		
Encaisse	137	663
Comptes clients (note 8)	6 066	6 407
Avances aux adhérents (note 9)	17 127	10 611
	<b>23 330</b>	17 681
<b>PASSIF</b>		
<b>Courant</b>		
Charges à payer	4 045	595
Contributions des adhérents reportées (note 10)	15 709	19 335
Dû à La Financière agricole du Québec (note 11)	219 985	342 615
Provision pour compensations (note 12)	40 026	58 485
	<b>279 765</b>	421 030
<b>DÉFICIT CUMULÉ (note 13)</b>	<b>(256 435)</b>	(403 349)
	<b>23 330</b>	17 681

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Le président-directeur général de la Société,  
**Robert Keating**



La présidente du conseil d'administration de la Société,  
**Diane Vincent**

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net et global	146 914	68 267
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	341	17 141
À recevoir de La Financière agricole du Québec	—	4 730
Avances aux adhérents	(6 516)	585
Charges à payer	3 450	(899)
Contributions des adhérents reportées	(3 626)	(1 102)
Provision pour compensations	(18 459)	(34 138)
	(24 810)	(13 683)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	122 104	54 584
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(122 630)	(54 072)
<b>VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>	(526)	512
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	663	151
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	137	663
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur activités d'exploitation	49	15
Intérêts payés sur activités de financement	3 889	5 492

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance récolte

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents	27 207	32 843
Contribution de La Financière agricole du Québec	42 051	48 967
Intérêts et revenus de placement (note 14)	12 252	6 358
	<b>81 510</b>	<b>88 168</b>
<b>CHARGES</b>		
Indemnités aux adhérents	31 944	27 636
Intérêts	3	2
	<b>31 947</b>	<b>27 638</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GLOBAL</b>	<b>49 563</b>	<b>60 530</b>

### ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>AVOIR NET AU DÉBUT</b>	<b>183 870</b>	<b>123 340</b>
Résultat net et global	49 563	60 530
<b>AVOIR NET À LA FIN</b>	<b>233 433</b>	<b>183 870</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance récolte

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>ACTIF</b>		
<b>Courant</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	651	270
Comptes clients (note 8)	513	551
Intérêts et revenus de placement à recevoir (note 16)	216	293
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 17)	36 981	11 652
	38 361	12 766
<b>Placements (note 15)</b>	197 927	173 650
	236 288	186 416
<b>PASSIF</b>		
<b>Courant</b>		
Charges à payer	535	79
Contributions des adhérents reportées (note 10)	882	853
Provision pour indemnités (note 18)	1 438	1 614
	2 855	2 546
<b>AVOIR NET</b>	233 433	183 870
	236 288	186 416

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.


Le président-directeur général de la Société,  
**Robert Keating**

La présidente du conseil d'administration de la Société,  
**Diane Vincent**

## Fonds d'assurance récolte

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net et global	49 563	60 530
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	(1 760)	(2 023)
Plus-value non réalisée sur placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(7 517)	(2 089)
	40 286	56 418
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	38	(143)
Intérêts et revenus de placement à recevoir	77	(72)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(25 329)	7 601
Charges à payer	456	10
Contributions des adhérents reportées	29	(67)
Provision pour indemnités	(176)	(1 554)
	(24 905)	5 775
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	15 381	62 193
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(15 000)	(62 000)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	381	193
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	270	77
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	651	270
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	210	98
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	441	172
	651	270
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	36	30
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	3 019	2 151
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	2	1

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

#### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 1. Constitution, objet et financement

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de La Financière agricole.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40% pour la majorité des protections et de 60% pour La Financière agricole. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

### 2. Base de présentation

#### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de La Financière agricole le 20 juin 2014.

#### BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

#### MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

#### ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes:

- Notes 6 et 15 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 7, 12 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 3. Principales méthodes comptables

#### CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2013 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

#### CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes: à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

##### a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements à long terme comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Intérêts et revenus de placement » à l'état du résultat global.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les intérêts et revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

##### c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

#### PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

##### a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes:

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par La Financière agricole et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

##### b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de La Financière agricole. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 4. Adoptions de nouvelles normes comptables

#### IFRS 13 ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, regroupe toutes les directives liées à l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. À la suite de l'adoption de l'IFRS 13, le Fonds a passé en revue ses méthodes d'évaluation de la juste valeur ainsi que les informations financières divulguées à la note 6 – *Juste valeur des instruments financiers*, lesquelles sont demeurées inchangées.

### 5. Modifications futures de normes comptables

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

#### IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, est une norme en trois volets qui remplacera la norme IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Le premier volet de cette norme, laquelle a été publiée en novembre 2009 et amendée en octobre 2010 et en décembre 2011, définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Le second volet, publié en novembre 2013, traite de la comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur de la norme sera fixée lorsque la totalité de la norme IFRS 9 sera presque finalisée.

#### IAS 32 INSTRUMENTS FINANCIERS: PRÉSENTATION

En décembre 2011, des modifications ont été apportées à la norme IAS 32 *Instruments financiers: présentation* afin de clarifier les exigences en ce qui concerne la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Cet amendement doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et son adoption anticipée est permise.

### 6. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

#### 6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

##### MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des placements en BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

##### HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

###### Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

###### Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

###### Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les placements de BTAA et de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 aux 31 mars 2014 et 2013.

#### 7. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 276 717 milliers de dollars (2013: 433 507 milliers de dollars) et les contributions de 428 726 milliers de dollars (2013: 508 928 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 17 314 milliers de dollars (2013: 25 154 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 8. Comptes clients

#### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2014	2013
Contributions	4 139	3 957
Compensations versées en trop	1 927	2 450
	<b>6 066</b>	6 407

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes:

	2014	2013
Année d'assurance 2013	4 695	—
Année d'assurance 2012	177	4 418
Année d'assurance 2011	149	466
Année d'assurance 2010	451	533
Année d'assurance 2009	293	471
Antérieures à 2009	301	519
	<b>6 066</b>	6 407

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 368 milliers de dollars au 31 mars 2014 (2013: 244 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

#### Fonds d'assurance récolte

	2014	2013
Contributions	492	508
Indemnités versées en trop	21	43
	<b>513</b>	551

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 11 333 dollars au 31 mars 2014 (2013: 7 940 dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des indemnités aux résultats.

### 9. Avances aux adhérents

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour la production Céréales, maïs-grain et oléagineux, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

#### 10. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

#### 11. Dû à La Financière agricole du Québec

	2014	2013
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 550	28 994
Portant intérêt à des taux variant entre 1,47% et 1,53%, échéant jusqu'au 2 mai 2014 (2013: 1,5% à 1,55%, échéant jusqu'au 25 avril 2013)	218 435	313 621
	<b>219 985</b>	342 615

#### 12. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2014	2013
Solde au début	58 485	92 623
Compensations versées	(60 237)	(92 578)
Reprise pour provision excédentaire	—	(45)
Compensations versées non provisionnées	1 752	—
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	40 026	58 485
Solde à la fin	<b>40 026</b>	58 485

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 13. Déficit cumulé

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable:

PRODUIT ASSURABLE	Solde excédentaire (défictaire) au 31 mars 2013	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (défictaire) au 31 mars 2014
Veaux d'embouche	360	73 025	69 845	270	3 270
Bouvillons et bovins d'abattage	(11 186)	17 714	4 294	130	2 104
Veaux de lait	14 744	20 204	17 321	(17)	17 644
Veaux de grain	4 995	3 933	2 802	31	6 095
Porcelets	(134 626)	79 766	49 688	1 249	(105 797)
Porcs	(267 309)	139 437	81 956	3 151	(212 979)
Agneaux	1 803	18 993	20 300	80	416
Pommes de terre	153	364	58	82	377
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(8 852)	55 334	13 075	39	33 368
Pommes	(3 431)	2 642	64	80	(933)
	(403 349)	411 412	259 403	5 095	(256 435)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2013	1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
Bouvillons et bovins d'abattage	2013	1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
Veaux de lait	2013	1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
Veaux de grain	2013	1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
Porcelets	2013	1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
Porcs	2013	1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
Agneaux	2013	1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
Pommes de terre	2012	1 <sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013
Céréales	2012	1 <sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013
Maïs-grain	2012	1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013
Soya	2012	1 <sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013
Canola	2012	15 août 2012 au 14 août 2013
Pommes	2012	15 août 2012 au 14 août 2013

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

#### 14. Intérêts et revenus de placement

	2014	2013
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	10 055	3 905
Intérêts sur les placements en BTAA	159	123
Intérêts – La Financière agricole du Québec	236	262
Intérêts de comptes clients	33	36
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	9	9
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	1 760	2 023
	12 252	6 358

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit:

	2014	2013
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	1 604	1 246
Actions	946	500
Autres placements	(34)	26
	2 516	1 772
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	25	31
Actions	536	24
Autres placements	(543)	(16)
	18	39
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	(253)	206
Actions	7 428	1 441
Autres placements	342	442
	7 517	2 089
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse de dépôt et placement du Québec	4	5
	10 055	3 905

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 15. Placements

	2014	2013
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	21 151	19 392
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	176 776	154 258
	<b>197 927</b>	173 650

#### BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Ces billets sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

La direction a déterminé les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2014, une plus-value non réalisée de 1 760 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2013: 2 023 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation du Fonds. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des investissements en BTAA estimée au 31 mars 2014. Une variation de 10% de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 115 milliers de dollars.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

#### 15. Placements (suite)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) (suite)

Le Fonds d'assurance récolte détient les titres suivants de BTAA:

	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	13 979	13 379	13 980	12 498
Catégorie A-2	6 497	6 113	6 497	5 464
Catégorie B	1 179	1 087	1 179	935
Catégorie C	671	572	671	495
	<b>22 326</b>	<b>21 151</b>	22 327	19 392

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

#### a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation

	2014	2013
Placements à la juste valeur (coût 2014: 163 millions de dollars; 2013: 153 millions de dollars)	176 750	154 286
Avances du fonds général	(52)	4
Revenus de placement courus et à recevoir	254	220
Revenu net à verser au déposant	(176)	(252)
	<b>176 776</b>	154 258

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2014 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 807 milliers de dollars (2013: 1 041 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2013: 2 358 milliers de dollars).

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 15. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

#### a) Placements (suite)

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit:

	2014	2013
Placements		
Revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Valeur à court terme	109 311	111 000
Obligations	17 865	16 051
	127 176	127 051
Actions		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Actions canadiennes	17 775	10 848
Actions Qualité Mondiale	16 149	4 722
Actions américaines	7 713	5 722
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	7 844	6 195
	49 481	27 487
Autres placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Instruments financiers dérivés étrangers	139	47
	176 796	154 585
Passif lié aux placements		
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	(33)	(298)
Quote-part nette des activités du fonds général	(13)	
Instruments financiers dérivés étrangers	—	(1)
	(46)	(299)
	176 750	154 286

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 15. Placements (suite)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

#### b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence pour la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leur terme varie généralement d'un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif. Ces instruments financiers s'établissent comme suit:

	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
<b>Gestion des risques de change</b>				
Contrat de change à terme				
Achats	—	16	—	211
Ventes	139	9 933	46	6 120
	139	9 949	46	6 331

### 16. Intérêts et revenus de placement à recevoir

	2014	2013
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	177	252
Intérêts sur placement en BTAA	39	41
	216	293

### 17. À recevoir de La Financière agricole du Québec

	2014	2013
Portant intérêt à des taux variant entre 1,22% et 1,23%, échéant jusqu'au 24 avril 2014 (2013: 1,22% à 1,25%, échéant jusqu'au 2 mai 2013)	34 600	10 800
Sans intérêt ni modalité de remboursement	2 381	852
	36 981	11 652

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 18. Provision pour indemnités

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2014	2013
Solde au début	1 614	3 168
Indemnités versées	(1 153)	(2 634)
Reprise pour provision excédentaire	(461)	(501)
Provision pour indemnités de l'année d'assurance courante	1 438	1 581
Solde à la fin	1 438	1 614

### 19. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, La Financière agricole assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 7 882 milliers de dollars (2013: 8 342 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 6 010 milliers de dollars (2013: 5 748 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

### 20. Gestion du capital

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, La Financière agricole détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Financière agricole, à titre de fiduciaire, révise périodiquement ses besoins financiers et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

## 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers

### RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des Fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par La Financière agricole. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

#### a) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2014, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

##### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2014	2013
Bovine	75%	62%
Porcine	11%	23%
Agneaux	8%	7%
Céréaliers	6%	8%
	100%	100%

##### Fonds d'assurance récolte

	2014	2013
Foin et maïs fourrager	12%	27%
Céréales	51%	42%
Légumes de transformation	1%	2%
Légumes maraîchers	17%	21%
Pommes de terre	13%	1%
Sirop d'érable	3%	3%
Autres	3%	4%
	100%	100%

Les placements à long terme du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

## 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de La Financière agricole. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, La Financière agricole a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Financière agricole dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 259,8 millions de dollars au 31 mars 2014 (2013: 164,9 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidités compte tenu de son avoir net qui représente 98,8% de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles avec le fiduciaire. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidités compte tenu des facilités de crédit disponibles avec le fiduciaire et du versement de la contribution de La Financière agricole qui est déposée dans le premier trimestre, ainsi que celles des adhérents.

Pour les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée à la note 15 (b) *Instruments financiers dérivés*. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

### c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

#### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté par le fiduciaire minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

#### ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation. Par la suite, La Financière agricole verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole. Le fiduciaire recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

#### c) Risque de marché (suite)

##### iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Fonds établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Fonds détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2014, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portfeuille réel	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	71,9%	67%	72%	77%
Valeur à court terme	61,8%	57%	62%	67%
Obligations	10,1%	5%	10%	15%
Actions	28,1%	23%	28%	33%
Actions canadiennes	10,1%	7%	10%	13%
Actions Qualité Mondiale	9,2%	6%	9%	12%
Actions américaines	4,4%	1,5%	4,5%	7,5%
Actions – Europe, Australie et Extrême-Orient	4,4%	1,5%	4,5%	7,5%

En ce qui concerne la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le Fonds ne devrait pas dépasser dans 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Cette méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

## 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUES FINANCIERS (suite)

### c) Risque de marché (suite)

Trois types de mesure du risque sont calculés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2014, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 15,1%, 14,1% et 1,9%. Le risque absolu du portefeuille de référence et le risque actif du fonds particulier étaient respectivement de 9,3% et 0,6% en 2013.

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

## 22. Risque d'assurance

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 22. Risque d'assurance (suite)

#### a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

#### b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturelles exigées par La Financière agricole. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échu à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, La Financière agricole s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

#### LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative:

Région administrative	Au 31 mars 2014		Au 31 mars 2013	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Bas-Saint-Laurent	10%	23%	10%	5%
Capitale-Nationale	3%	3%	3%	3%
Centre-du-Québec	12%	4%	12%	3%
Chaudière-Appalaches	19%	10%	18%	8%
Côte-Nord	—	—	—	—
Estrie	7%	4%	7%	3%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1%	1%	1%	1%
Lanaudière	4%	6%	4%	3%
Laurentides	3%	1%	3%	4%
Mauricie	4%	1%	4%	2%
Montérégie	26%	21%	26%	43%
Montréal – Laval	—	—	—	—
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2%	2%	3%	4%
Outaouais	3%	1%	3%	10%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6%	23%	6%	11%
	100%	100%	100%	100%

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 22. Risque d'assurance (suite)

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)

La concentration par produit assuré se répartit comme suit:

	2014	2013
Foin et maïs fourrager	13%	16%
Céréales	61%	55%
Légumes de transformation	3%	2%
Légumes maraîchers	6%	12%
Pommes de terre	5%	5%
Sirop d'érable	5%	4%
Autres	7%	6%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 23. Engagement

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 400 milliers de dollars (2013: 1 400 milliers de dollars).

### 24. Éventualités

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de recours juridiques d'importance, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par La Financière agricole.

Le premier dossier regroupe deux recours qui ont été entendus simultanément et dont l'objet est la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral, qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure du Québec le 3 février 2012 en faveur des demandeurs pour un montant global de plus de 15 millions de dollars. Ce jugement, porté en appel, a été entendu le 15 janvier 2014 et les parties sont en attente d'un jugement.

Le deuxième dossier consiste en une poursuite intentée par un groupe de producteurs porcins, dont la réclamation totalise plus de 138 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années 2004 à 2008. Leur demande à la cour consiste à reconnaître la non conformité de l'étude. En conséquence, les demandeurs veulent que la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008, seulement, soit modifiée, sans pour autant contester la validité des dispositions du programme pour ces mêmes années. La Financière agricole considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement. Un jugement a été rendu en faveur de La Financière agricole le 18 juin 2012 et a été porté en appel par les demandeurs. L'audition de la cause a eu lieu le 8 mai 2014 et les parties sont en attente d'un jugement.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2014 (en milliers de dollars canadiens)

### 24. ÉVENTUALITÉS (suite)

Dans le troisième dossier, les demandeurs, soit un peu moins de 70 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de La Financière agricole à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 100 millions de dollars, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier, qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la requête, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Enfin, un autre recours a été déposé par la presque totalité des demandeurs inscrits dans le deuxième dossier présenté précédemment. Essentiellement, il s'agit d'une requête pour protéger les demandeurs d'une prescription possible à l'égard de réclamations potentielles, en fonction de la décision qui sera rendue par la Cour d'appel prévue d'ici l'automne prochain. La demande comporte les mêmes récriminations et conclusions, mais pour les années 2009 et suivantes, et ce, malgré qu'il ne s'agisse pas de la même étude des coûts de production. Une requête pour suspendre les procédures jusqu'au jugement attendu a été accordée par la cour. Donc, aucun document ni aucune procédure ne seront réalisés avant ce moment. Le montant de la réclamation est inscrit symboliquement à 25 000 \$ par entreprise, représentant approximativement 4,25 millions de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont le fiduciaire dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de l'audit interne procède à des audits périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (RCGT), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

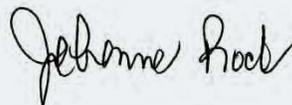
Le Vérificateur général du Québec et RCGT ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et RCGT peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction,



GÉRARD BIBEAU

La vice-présidente corporative aux finances  
et à l'administration de Loto-Québec,



JOHANNE ROCK, CPA, CA

MONTRÉAL, QUÉBEC  
LE 4 JUIN 2014

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

### RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Loto-Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Loto-Québec au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux méthodes comptables relatives à la comptabilisation des avantages du personnel expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

*Raymond Chabot*  
*Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*<sup>1</sup>

MONTRÉAL, QUÉBEC  
LE 4 JUIN 2014

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125741

*Michel Samson, CPA auditeur, CA*

MICHEL SAMSON, CPA auditeur, CA  
MONTRÉAL, QUÉBEC  
LE 4 JUIN 2014

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

*(En milliers de dollars canadiens)*

	<b>2014</b>	<b>2013 redressé</b> <i>(note 3)</i>
<b>Produits</b> <i>(note 5)</i>	<b>3 519 084</b>	3 617 680
<b>Coût des ventes</b> <i>(note 5)</i>	<b>1 359 292</b>	1 355 263
<b>Bénéfice brut</b> <i>(note 5)</i>	<b>2 159 792</b>	2 262 417
<b>Charges</b>		
Avantages du personnel <i>(note 6)</i>	<b>428 942</b>	432 073
Dotation aux amortissements et moins-values nettes <i>(notes 14, 15)</i>	<b>136 010</b>	115 681
Paiements spéciaux <i>(note 7)</i>	<b>20 744</b>	28 142
Taxe sur les produits et services	<b>34 674</b>	33 030
Taxe de vente du Québec	<b>69 186</b>	65 924
Autres charges	<b>306 694</b>	290 242
	<b>996 250</b>	965 092
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>1 163 542</b>	1 297 325
Produits financiers	<b>(3 336)</b>	(2 393)
Charges financières	<b>17 520</b>	14 206
<b>Charges financières nettes</b> <i>(note 8)</i>	<b>14 184</b>	11 813
Quote-part de la perte nette dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <i>(note 13)</i>	<b>5 213</b>	6 999
<b>Résultat net</b>	<b>1 144 145</b>	1 278 513
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<b>1 889</b>	16 624
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>1 889</b>	16 624
<b>Total du résultat global</b>	<b>1 146 034</b>	1 295 137

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(En milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2012 redressé</b> (note 3)	170	90 224	(22 511)	67 883
Dividendes	–	(1 194 457)	–	(1 194 457)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Aide à l'action communautaire autonome	–	(15 630)	–	(15 630)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(2 889)	–	(2 889)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	–	(69 460)	–	(69 460)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 282 436)	–	(1 282 436)
Résultat net	–	1 278 513	–	1 278 513
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	–	–	16 624	16 624
Total du résultat global	–	1 278 513	16 624	1 295 137
<b>Solde au 31 mars 2013 redressé</b> (note 3)	170	86 301	(5 887)	80 584
Dividendes	–	(1 055 314)	–	(1 055 314)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 9)				
Aide à l'action communautaire autonome	–	(16 000)	–	(16 000)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(3 000)	–	(3 000)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	–	(69 832)	–	(69 832)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 144 146)	–	(1 144 146)
Résultat net	–	1 144 145	–	1 144 145
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	–	–	1 889	1 889
Total du résultat global	–	1 144 145	1 889	1 146 034
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>(3 998)</b>	<b>82 472</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2014

(En milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013 redressé (note 3)	1 <sup>er</sup> avril 2012 redressé (note 3)
<b>ACTIFS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 24)	88 010	116 694	101 581
Créances clients et autres débiteurs (note 11)	81 689	87 844	71 887
Stocks	3 414	4 217	4 441
Charges payées d'avance	27 752	30 101	27 816
Portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	775	795	729
<b>Total des actifs courants</b>	<b>201 640</b>	<b>239 651</b>	<b>206 454</b>
Participations et prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 13)	52 438	44 208	40 912
Immobilisations corporelles (note 14)	936 894	841 544	747 050
Immobilisations incorporelles (note 15)	90 944	107 300	107 381
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	68 013	62 902	60 616
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 148 289</b>	<b>1 055 954</b>	<b>955 959</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 349 929</b>	<b>1 295 605</b>	<b>1 162 413</b>
<b>PASSIFS</b>			
Emprunts bancaires (note 16)	462 936	456 475	431 969
Dividendes à payer	15 314	32 957	21 440
Charges à payer et frais courus (note 17)	189 234	233 640	198 329
Portion courante des passifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	775	795	729
Provisions (note 18)	66 276	60 901	66 233
Produits différés	13 989	17 314	20 440
Portion courante de la dette à long terme (note 19)	100 000	–	–
<b>Total des passifs courants</b>	<b>848 524</b>	<b>802 082</b>	<b>739 140</b>
Dette à long terme (note 19)	331 671	331 932	267 082
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 20)	19 249	18 105	27 692
Passifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	68 013	62 902	60 616
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>418 933</b>	<b>412 939</b>	<b>355 390</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 267 457</b>	<b>1 215 021</b>	<b>1 094 530</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions autorisé, émis et payé :			
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune (note 21)	170	170	170
Résultats non distribués (note 21)	86 300	86 301	90 224
Cumul des autres éléments du résultat global	(3 998)	(5 887)	(22 511)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>82 472</b>	<b>80 584</b>	<b>67 883</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>1 349 929</b>	<b>1 295 605</b>	<b>1 162 413</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA AUDITRICE, FCA  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



GÉRARD BIBEAU  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

**TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014

(En milliers de dollars canadiens)

	2014	2013 redressé <i>(note 3)</i>
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat net des activités	1 144 145	1 278 513
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	136 010	115 681
Perte résultant de la cession et de la radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 061	352
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	24 309	24 435
Autres charges financières nettes	16 466	13 458
Quote-part de la perte nette dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5 213	6 999
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(2 141)	(1 583)
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(2 893)	219
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(21 276)	(17 398)
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles <i>(note 24)</i>	(19 993)	(267)
Intérêts payés	(17 873)	(13 583)
Intérêts reçus	1 195	810
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>1 265 223</b>	<b>1 407 636</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation de prêts <i>(note 13)</i>	(3 812)	(2 551)
Acquisitions d'immobilisations corporelles <i>(note 14)</i>	(216 299)	(177 664)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles <i>(note 15)</i>	(12 232)	(25 685)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	1 371	933
Investissement, net des distributions, dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu et versements aux partenaires	(7 044)	(5 743)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(238 016)</b>	<b>(210 710)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes payés	(1 072 957)	(1 182 940)
Variation nette des emprunts bancaires	6 461	24 506
Augmentation de la dette à long terme	99 437	64 600
Contributions au gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	(69 832)	(69 460)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome <i>(note 9)</i>		
Aide à l'action communautaire autonome	(16 000)	(15 630)
Aide à l'action humanitaire internationale	(3 000)	(2 889)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(1 055 891)</b>	<b>(1 181 813)</b>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(28 684)</b>	<b>15 113</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>116 694</b>	<b>101 581</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice <i>(note 24)</i></b>	<b>88 010</b>	<b>116 694</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

### NOTE 1

#### STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> supplément)) et de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que la participation de Loto-Québec dans une entreprise associée et des coentreprises.

### NOTE 2

#### BASE DE PRÉPARATION

##### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 4 juin 2014.

##### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur;
- des provisions évaluées selon la meilleure estimation pour éteindre les obligations actuelles;
- du passif net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes;
- des autres avantages à long terme, évalués à la valeur actuelle de l'OPD.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 23.

##### c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

##### d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

## NOTE 2

### BASE DE PRÉPARATION (suite)

Des explications quant aux principaux jugements, hypothèses et estimations utilisées sont présentées ci-dessous :

#### Immobilisations incorporelles générées à l'interne

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels d'applications. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont encourues.

Loto-Québec veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

#### Provisions

La classification de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds. Les estimations de leur évaluation sont décrites à la note 18.

#### Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la clôture de chaque exercice. Au 31 mars 2014, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de Loto-Québec. Les valeurs comptables sont analysées dans les notes 14 et 15.

#### Moins-values

Une moins-value égale au montant de la valeur comptable d'un actif financier qui excède la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial est comptabilisée.

Une moins-value égale au montant de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou UGT.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs. Les valeurs comptables des actifs sujets à des moins-values sont analysées aux notes 13, 14 et 15.

#### Juste valeur des rentes viagères

La direction utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des rentes viagères pour lesquelles des prix cotés du marché actif ne sont pas disponibles. Pour ce faire, la direction doit élaborer des estimations et des hypothèses en s'appuyant sur des données de marché, en ayant recours à des données observables qu'utiliseraient les intervenants du marché pour l'établissement du prix des rentes viagères. Lorsque de telles données ne sont pas observables, la direction doit utiliser l'estimation la plus probable. Les estimations de la juste valeur des rentes viagères peuvent différer des résultats réels qui seraient atteints dans des conditions similaires à la date de clôture (note 23).

#### Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme

Le passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et de la mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des passifs au titre des prestations définies de Loto-Québec (note 20).

## NOTE 3

### MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Nouvelles normes et normes modifiées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les informations sur ces nouvelles normes sont présentées ci-après :

## NOTE 3

## MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

## (i) Présentation des états financiers

En mai 2012, le Bureau international des normes comptables (IASB) a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications établissent les exigences de divulgation supplémentaire concernant l'information comparative, l'application rétrospective du retraitement et de la reclassification ou la modification de méthodes comptables.

En juin 2011, l'IASB a publié une modification qui prévoit que les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés dans le résultat net au cours des périodes subséquentes soient regroupés séparément des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net au cours des périodes subséquentes.

Loto-Québec a adopté ces modifications pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2013 et les divulgations requises sont incorporées dans les états financiers consolidés.

## (ii) Avantages du personnel

Les changements en 2011 de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, ont apporté un certain nombre de modifications à la comptabilisation des avantages du personnel, les plus importantes ayant trait aux régimes à prestations définies. Les modifications :

- éliminent la « méthode du corridor » et prescrivent la comptabilisation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies (notamment les écarts actuariels) survenues au cours de l'exercice dans les autres éléments du résultat global ;
- modifient l'évaluation et la présentation de certaines composantes du coût des régimes à prestations définies. Le résultat net est touché par la suppression du rendement attendu des actifs des régimes et des composantes des coûts financiers, et leur remplacement par les produits ou les charges d'intérêt nets calculés en fonction de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies ;
- améliorent les informations à fournir, notamment celles concernant les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques connexes.

La norme IAS 19 a aussi été modifiée en novembre 2013 dans le but de clarifier la comptabilisation des cotisations qui sont versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et qui ne dépendent pas du nombre d'années de service. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 avec une application par anticipation permise.

L'IAS 19 (révisée en 2011 et en 2013) a été appliquée rétroactivement conformément aux dispositions transitoires. Par conséquent, Loto-Québec a retraité ses résultats comptabilisés dans les exercices comparatifs et a présenté l'incidence cumulative au 1<sup>er</sup> avril 2012 à titre d'ajustement aux capitaux propres d'ouverture.

L'incidence de l'application de l'IAS 19 sur les états consolidés de la situation financière au 1<sup>er</sup> avril 2012 et au 31 mars 2013 se détaille comme suit :

(En milliers de dollars canadiens)

	Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	Capitaux propres
Solde présenté au 1 <sup>er</sup> avril 2012	5 181	90 394
Incidence de l'IAS 19 :		
– Perte actuarielle non amortie reconnue	22 511	(22 511)
<b>Solde redressé au 1<sup>er</sup> avril 2012</b>	<b>27 692</b>	<b>67 883</b>

(En milliers de dollars canadiens)

	Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	Capitaux propres
Solde présenté au 31 mars 2013	8 295	90 394
Incidence de l'IAS 19 :		
– Perte actuarielle non amortie reconnue	22 511	(22 511)
– Augmentation du résultat global de l'exercice	(12 701)	12 701
<b>Solde redressé au 31 mars 2013</b>	<b>18 105</b>	<b>80 584</b>

## NOTE 3

### MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'incidence de l'application de l'IAS 19 sur l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars se détaille comme suit :

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>Exercice clos le 31 mars 2013</b>
Augmentation de la charge au titre des avantages du personnel	3 923
<b>Diminution du résultat net pour l'exercice</b>	<b>(3 923)</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>	
Augmentation due aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies	16 624
<b>Augmentation des autres éléments du résultat global</b>	<b>16 624</b>
<b>Augmentation du résultat global</b>	<b>12 701</b>

L'application rétrospective de l'IAS 19 n'a eu aucune incidence importante sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

#### (iii) Instruments financiers : Informations à fournir

En décembre 2011, l'IASB a publié une modification à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, exigeant des divulgations sur tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés selon les directives de l'IAS 32 ou qui sont sujet aux accords généraux applicables de compensation. Loto-Québec a appliqué cette modification à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 sur une base rétrospective. Les divulgations requises ont été incorporées dans les états financiers consolidés.

#### (iv) États financiers consolidés

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 10, *États financiers consolidés*. Selon l'IFRS 10, une entité doit consolider une entreprise détenue lorsqu'elle a des droits ou est exposée à des rendements variables par son implication avec l'entreprise détenue et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur la société émettrice. Selon les normes IFRS en vigueur, la consolidation est nécessaire lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'IFRS 10 remplace la SIC-12, *Consolidation : Entités ad hoc*, et des parties de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Loto-Québec a appliqué cette nouvelle norme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 sur une base rétrospective. Il n'y a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

#### (v) Partenariats

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 11, *Partenariats*, qui remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 porte surtout sur les droits et les obligations inhérents à un partenariat, plutôt que sur la forme légale, comme c'était le cas pour l'IAS 31. La norme exige le recours à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans les coentreprises. Avant l'adoption de cette norme, la Société comptabilisait ses participations dans des coentreprises sous la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de Loto-Québec dans l'actif net, le résultat net et les autres éléments du résultat global des coentreprises est présentée sur une seule ligne aux états consolidés de la situation financière et du résultat global, respectivement. Loto-Québec a appliqué cette nouvelle norme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 sur une base rétrospective. Il n'y a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

#### (vi) Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. L'IFRS 12 établit les exigences de divulgation des participations dans d'autres entités, telles que des accords de coentreprise, les participations dans des entreprises associées, les entités ad hoc et les activités hors bilan. La norme reprend les divulgations existantes et introduit également des exigences de divulgations supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de Loto-Québec dans d'autres entités. Loto-Québec a appliqué cette nouvelle norme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 sur une base rétrospective. Les divulgations requises ont été incorporées dans les états financiers consolidés.

## NOTE 3

## MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

**(vii) Évaluation à la juste valeur**

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. L'IFRS 13 est une norme globale, ayant un effet sur toutes les normes IFRS, qui traite l'évaluation de la juste valeur et précise les exigences de divulgation. La norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date d'évaluation. Elle établit également des divulgations sur l'évaluation de la juste valeur. Selon les normes IFRS précédentes, les lignes directrices sur l'évaluation et la divulgation de la juste valeur étaient réparties entre les normes spécifiques nécessitant des évaluations de la juste valeur qui, dans de nombreux cas, ne reflètent pas une base d'évaluation claire ou des divulgations cohérentes. La direction a examiné ses méthodologies d'évaluation en vue de se conformer aux nouvelles exigences, a appliqué cette nouvelle norme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 sur une base prospective et a conclu que l'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés. Les divulgations requises ont été incorporées dans les états financiers consolidés.

**(viii) Dépréciation d'actifs**

En mai 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, exigeant des divulgations supplémentaires sur le montant recouvrable des actifs non financiers dépréciés si ce montant est basé sur la juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces modifications s'appliquent pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais l'adoption anticipée est permise. Loto-Québec a adopté ces modifications au 1<sup>er</sup> avril 2013, et ce changement n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

**b) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées**

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur, et Loto-Québec ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de Loto-Québec au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de Loto-Québec est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de Loto-Québec.

**IFRS 9, Instruments financiers**

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, par l'IFRS 9, *Instruments financiers*. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ainsi que celui traitant de la comptabilité de couverture ont été publiés. Le chapitre traitant de la méthodologie de dépréciation est toujours en cours d'élaboration. En novembre 2011, l'IASB a décidé d'envisager d'apporter des modifications limitées au modèle de classement des actifs financiers de l'IFRS 9 afin de traiter des questions d'application. De plus, en novembre 2013, l'IASB a décidé de reporter à une date encore indéterminée la mise en application de l'IFRS 9. La direction de Loto-Québec n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés. La direction ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que la norme ne soit complétée et que l'incidence globale des changements puisse être évaluée.

**IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs**

Les modifications de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, visent à clarifier certains aspects des critères de compensation. Les modifications d'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les modifications apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et doivent être appliquées de façon rétroactive. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de ces modifications sur les états financiers consolidés.

## NOTE 3

## MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES (suite)

**IFRIC 21, Droits ou taxes**

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit une interprétation de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IAS 37 établit des critères aux fins de la comptabilisation d'un passif; l'un d'entre eux est que l'entité doit avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé (un fait générateur d'obligation). L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales réglementaires. L'interprétation apporte des indications quant à savoir comment elle doit être appliquée. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Une application anticipée est permise. L'application de cette norme n'aura pas une incidence importante sur l'évaluation et la comptabilisation de ces éléments.

## NOTE 4

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

## a) Principes de consolidation

## (i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- La Société du jeu virtuel du Québec inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.
- MST 2012

## (ii) Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Casinos Développement Europe et ses filiales est une entreprise associée ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles Loto-Québec exerce une influence notable, mais non le contrôle.

La Société en commandite Manoir Richelieu et 9064-1812 Québec inc. sont des coentreprises dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques.

L'entreprise associée et les coentreprises sont initialement comptabilisées au coût. Après leur comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges et les mouvements des capitaux propres des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a versé des paiements au nom de l'entité détenue.

## NOTE 4

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

**(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

**b) Monnaies étrangères**

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sur prêts sont présentés au net au poste Charges financières et les autres gains et pertes de change au poste Autres charges.

**c) Produits**

Jeux

Loteries et bingos

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage ou du début de l'événement dans le cas des loteries sur paris.

Les produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées sont comptabilisés lors de la vente de ceux-ci aux entrepreneurs grossistes.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages ou les événements subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits différés.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée aux billets gratuits est égale au prix de vente et ceux-ci sont comptabilisés à l'encontre des produits lors du tirage.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**d) Programmes de gratuits aux clients**

Certains programmes mis en place par une filiale de Loto-Québec permettent, notamment, de cumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client, points qui sont convertibles en dollars ou en biens et services.

- Lorsque les points convertibles en argent sont accordés aux clients, un passif est comptabilisé au montant de la valeur des points en argent et un montant correspondant est comptabilisé à l'encontre des produits. L'utilisation des points convertibles en argent par les clients réduit la valeur du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 18 mois, les points sont radiés. Les radiations sont présentées aux résultats au poste Autres charges.
- Pour les programmes permettant de recevoir uniquement des biens et services, chaque point accumulé est comptabilisé en produit différé et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Autres charges. Les gratuits du client sont disponibles au compte pour une période de 6 à 12 mois. Les radiations sont présentées aux résultats au poste Autres charges.

**e) Coût des ventes**Lots attribués

Les lots attribués aux produits du secteur des bingos et aux produits instantanés et pancanadiens du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

## NOTE 4

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Commissions

Loto-Québec verse aux détaillants une commission basée sur un pourcentage des ventes de loteries.

Loto-Québec verse aux tenanciers de bars et brasseries un pourcentage des produits tirés des appareils de loterie vidéo.

Les commissions sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global au cours de la période où les ventes sont réalisées par les détaillants de loteries et tenanciers de bars et brasseries.

**f) Avantages du personnel****(i) Avantages à court terme**

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementaux, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

**(ii) Régimes généraux et obligatoires**

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, dans le poste Avantages du personnel.

**(iii) Régimes à prestations définies**

« Régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Le passif net lié aux régimes à prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'OPD à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Le passif net de Loto-Québec au titre des régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuaire.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, du coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et du coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'obligation de Loto-Québec, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux obligations, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Le passif net au titre des prestations de retraite comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière représente la situation de capitalisation (déficit ou excédent) des régimes à prestations définies. Si la situation de capitalisation se traduit par un excédent, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques (plafond de l'actif) découlant de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions futures des cotisations au régime. Un avantage économique résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des passifs du régime.

## NOTE 4

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

**(iv) Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif de Loto-Québec au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autres que celle des régimes de retraite.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, du coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et du coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'obligation de Loto-Québec, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

**g) Taxes à la consommation**

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en vertu des règlements sur les jeux de hasard concernant la taxe de vente du Québec (TVQ) et la Loi sur la taxe d'accise (taxe sur les produits et services (TPS)), Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur ces produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces taxes sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 % de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

**h) Produits financiers et charges financières**

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt sur les dépôts à terme et sur les prêts dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme, l'effet de la désactualisation des provisions, la variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés et les gains et pertes de change sur les prêts. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux effectif.

Les intérêts reçus et payés sont présentés dans les activités opérationnelles et les dividendes payés dans les activités de financement au tableau consolidé des flux de trésorerie.

**i) Instruments financiers****(i) Instruments financiers non dérivés**

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, le montant à payer à la Société en commandite Manoir Richelieu, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme.

Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la façon décrite ci-dessous.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, d'annulation ou d'expiration.

## NOTE 4

### PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont subséquemment évalués à l'état consolidé de la situation financière, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des moins-values nettes. S'il existe des indications objectives de dépréciation, les prêts et créances feront l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture (note 4 o)). Les produits d'intérêt sont comptabilisés au poste Produits financiers de l'état consolidé du résultat global.

Loto-Québec a classé dans la catégorie Prêts et créances la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les actifs financiers reliés aux rentes viagères.

#### Passifs financiers

Les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, le montant à payer à la Société en commandite Manoir Richelieu, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### (ii) Instruments financiers dérivés

Loto-Québec détient des contrats de change afin de couvrir ses expositions au risque de change. Ces derniers sont comptabilisés à leur juste valeur et classifiés dans la catégorie Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats de change ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture qualifiée et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net au poste Autres charges.

#### (iii) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix) ;
- niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

#### j) Contrats de location simple

Lorsque Loto-Québec est un locataire, les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

#### k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

#### l) Stocks

Les stocks sont composés des aliments et boissons et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

## NOTE 4

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

**m) Immobilisations corporelles****(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des moins-values nettes.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison du produit de cession à la valeur nette comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Autres charges.

**(ii) Coûts ultérieurs**

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec et que son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Autres charges au moment où ils sont encourus.

**(iii) Amortissement**

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation corporelle.

L'amortissement est comptabilisé en résultat net pour chaque composante d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice et les ajuste si nécessaire.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée aux taux suivants à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service :

Immeubles	1,82 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	4 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	5 % à 20 %
Aménagement extérieur	5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	3,7 % à 27,91 %
Équipement et autres	6,67 % à 33,33 %

Les terrains, les œuvres d'art et les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes.

## NOTE 4

### PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### n) Immobilisations incorporelles

##### (i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de développement informatique et sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des moins-values nettes.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Les dépenses de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement des logiciels d'application développés ou modifiés en interne, c'est-à-dire le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs découlant de l'utilisation de la technologie, ainsi que le coût lié aux licences acquises en externe.

Lorsque des parties significatives des immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation incorporelle.

##### (ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec et que son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres charges, y compris celles qui se rattachent aux marques générées en interne, sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

##### (iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service, aux taux suivants :

Logiciels informatiques	10 % à 25 %
Développement informatique	6,67 % à 33,33 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés si nécessaire.

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes.

#### o) Dépréciation

##### (i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié si des indications objectives confirment qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés.

**NOTE 4****PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES** (suite)

Le montant d'une moins-value sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les actifs financiers qui sont significatifs séparément sont soumis individuellement à un test de dépréciation. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement, par groupes qui partagent les mêmes caractéristiques relativement au risque de crédit.

Toutes les moins-values nettes sont comptabilisées en résultat net au poste Autres charges.

Une moins-value est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la moins-value. Dans le cas d'actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net au poste Autres charges.

**(ii) Actifs non financiers**

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service, la valeur recouvrable est estimée au même moment chaque année.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'UGT).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées en résultat net au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes.

Tous les actifs non financiers sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une moins-value comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une moins-value peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou l'UGT excède sa valeur comptable.

**p) Provisions**

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Loto-Québec a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé au poste Charges financières.

**NOTE 5**  
**PRODUITS, COÛT DES VENTES ET BÉNÉFICE BRUT**

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>						
<b>2014</b>						
<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Loteries</b>	<b>Casinos</b>	<b>Loteries vidéo</b>	<b>Bingos</b>	<b>Élimination transactions intersecteurs</b>	<b>Total</b>
<b>Produits</b>						
Jeux	1 773 636	718 172	940 682	36 894	–	3 469 384
Restauration	–	63 035	–	–	(29 122)	33 913
Hébergement	–	15 787	–	–	–	15 787
	<b>1 773 636</b>	<b>796 994</b>	<b>940 682</b>	<b>36 894</b>	<b>(29 122)</b>	<b>3 519 084</b>
<b>Coût des ventes</b>						
Lots attribués	959 390	–	–	20 019	–	979 409
Commissions	122 254	3 783	200 325	3 821	–	330 183
Impression	26 507	–	891	1 057	(24)	28 431
Aliments et boissons	–	21 269	–	–	–	21 269
	<b>1 108 151</b>	<b>25 052</b>	<b>201 216</b>	<b>24 897</b>	<b>(24)</b>	<b>1 359 292</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>665 485</b>	<b>771 942</b>	<b>739 466</b>	<b>11 997</b>	<b>(29 098)</b>	<b>2 159 792</b>

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>						
<b>2013</b>						
<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Loteries</b>	<b>Casinos</b>	<b>Loteries vidéo</b>	<b>Bingos</b>	<b>Élimination transactions intersecteurs</b>	<b>Total</b>
<b>Produits</b>						
Jeux	1 792 838	764 488	972 790	36 941	–	3 567 057
Restauration	–	66 882	–	–	(32 873)	34 009
Hébergement	–	16 614	–	–	–	16 614
	<b>1 792 838</b>	<b>847 984</b>	<b>972 790</b>	<b>36 941</b>	<b>(32 873)</b>	<b>3 617 680</b>
<b>Coût des ventes</b>						
Lots attribués	943 316	–	–	20 359	–	963 675
Commissions	122 672	3 108	208 658	3 944	–	338 382
Impression	27 375	–	1 215	1 046	–	29 636
Aliments et boissons	–	23 570	–	–	–	23 570
	<b>1 093 363</b>	<b>26 678</b>	<b>209 873</b>	<b>25 349</b>	<b>–</b>	<b>1 355 263</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>699 475</b>	<b>821 306</b>	<b>762 917</b>	<b>11 592</b>	<b>(32 873)</b>	<b>2 262 417</b>

## NOTE 6

### AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013 redressé</b> <i>(note 3)</i>
Avantages du personnel à court terme	<b>396 178</b>	400 986
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	<b>32 764</b>	31 087
	<b>428 942</b>	432 073

## NOTE 7

### PAIEMENTS SPÉCIAUX

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Compensation au gouvernement du Canada	<b>16 293</b>	16 048
Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)	<b>11</b>	7 337
Compensations aux OSBL participants	<b>4 150</b>	4 427
Compensations aux OSBL non participants	<b>290</b>	330
	<b>20 744</b>	28 142

#### Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24,0 M\$ en dollars de 1979, ce qui représente 69,9 M\$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (2013 : 69,1 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

#### Commissions spéciales aux OSBL

Loto-Québec a mis fin à son système d'abonnement Lotomatique le 13 septembre 2013. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, parmi les 1 430 OSBL recevant une commission sur les ventes d'abonnement, 1 351 avaient choisi de recevoir une compensation financière totalisant 6,5 M\$ et 79 avaient décidé de poursuivre la promotion de la vente de billets en ligne et de recevoir une commission sur les achats liés à leur organisme.

#### Compensations aux OSBL

##### Participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux titulaires d'une licence de bingo un montant équivalant à 36,4 % des ventes de billets du bingo moins la valeur de lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du résultat net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

##### Non participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets de type pari mutuel du produit Le Grand Tour moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société des bingos du Québec inc.

**NOTE 8**  
**CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	<b>2 141</b>	1 583
Produits d'intérêt – autres	<b>1 195</b>	810
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3 336</b>	2 393
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires <sup>1</sup>	<b>4 830</b>	4 205
Charges d'intérêt sur dette à long terme	<b>12 831</b>	10 063
Perte (gain) sur contrats de change	<b>2 752</b>	(281)
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	<b>(2 893)</b>	219
<b>Total des charges financières</b>	<b>17 520</b>	14 206
<b>Charges financières nettes comptabilisées en résultat</b>	<b>14 184</b>	11 813

<sup>1</sup> Incluent 2,8 M\$ (2013 : 0,7 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec et aucun montant au 31 mars 2014 (2013 : 0,1 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

**NOTE 9**  
**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME**

Pour l'exercice 2013-2014, le gouvernement du Québec a fixé à 19,0 M\$ les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. En vertu de la loi constitutive de Loto-Québec, 16,0 M\$ de ces sommes sont attribués à l'action communautaire autonome et 3,0 M\$ à l'action humanitaire internationale.

**NOTE 10**  
**CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	<b>6 132</b>	6 132
Ministère de la Santé et des Services sociaux	<b>52 000</b>	52 000
Ministère de la Sécurité publique	<b>3 000</b>	2 528
Ministère de la Culture et des Communications	<b>8 500</b>	8 500
Ministère des Finances	<b>200</b>	300
	<b>69 832</b>	69 460

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 22.

## NOTE 11

### CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Entrepreneurs grossistes	32 429	43 696
Détaillants <sup>1</sup>	25 029	25 531
Divers	24 231	18 617
	<b>81 689</b>	<b>87 844</b>

<sup>1</sup> Selon la convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2014, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 35,4 M\$ (2013 : 33,9 M\$) et de 10,4 M\$ (2013 : 8,4 M\$). Les montants nets du règlement sont de 25,0 M\$ (2013 : 25,5 M\$).

## NOTE 12

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS RELIÉS AUX RENTES VIAGÈRES

Loto-Québec offre des rentes viagères dans ses produits de loterie. Pour les gagnants des gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, Loto-Québec cède l'émission et l'administration de la rente à une tierce partie.

Les montants versés à la tierce partie sont inscrits comme actifs financiers et sont amortis en fonction de l'espérance de vie des gagnants au moment de l'émission de la rente. L'amortissement de l'exercice est de 0,4 M\$ (2013 : 0,7 M\$) et est présenté au poste Autres charges.

La juste valeur des passifs financiers est évaluée initialement au prix de sortie qui correspond au montant payé à une tierce partie.

Pour l'exercice, les déboursés faits par Loto-Québec à une tierce partie pour les rentes viagères sont de 5,5 M\$ (2013 : 3,1 M\$).

## NOTE 13

### PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Participations	26 953	27 569
Prêts	25 485	16 639
	<b>52 438</b>	<b>44 208</b>

## NOTE 13

### PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

#### Participations

Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec :

	2014		2013	
	Casinos Développement Europe et ses filiales	Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.	Casinos Développement Europe et ses filiales	Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.
<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>				
Participation	35 %	50 %	35 %	50 %
Total des actifs courants	65 695	7 310	66 036	9 251
Total des actifs non courants	89 869	94 750	76 263	94 936
Total des actifs	155 564	102 060	142 299	104 187
Total des passifs courants	56 407	5 571	51 735	3 946
Total des passifs non courants	491 678	5 499	415 807	5 072
Total des passifs	548 085	11 070	467 542	9 018
Produits	149 900	31 538	142 781	30 057
Résultat net et résultat global – bénéfice (perte)	(11 313)	(451)	686	1 123
Valeur comptable de la participation	–	26 953	–	27 569

#### Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de Loto-Québec dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

La fin d'exercice de la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc. est le 31 décembre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de ces sociétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Tel qu'il est défini dans l'entente contractuelle entre les partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu, la quote-part de la perte de Loto-Québec pour sa participation dans la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au cours de l'exercice 2014, se chiffre à 1,5 M\$ (2013 : 1,3 M\$). La quote-part du résultat net dans la Société en commandite Manoir Richelieu est de 3,7 M\$ (2013 : 5,7 M\$).

#### Casinos Développement Europe et ses filiales

Loto-Québec détient une participation en actions de 35 % dans JOAGROUPE Holding Inc., filiale de Casinos Développement Europe. La valeur des actions est nulle aux 31 mars 2013 et 2014. La quote-part du résultat net non constaté pour l'exercice clos le 31 mars 2014 est une perte nette de 3,5 M\$ (2013 : bénéfice net de 0,5 M\$) pour un total de pertes cumulatives non constatées de 14,9 M\$ (2013 : pertes cumulatives non constatées de 11,4 M\$). La fin d'exercice de Casinos Développement Europe et ses filiales est le 31 octobre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats disponibles à la date de préparation de ses états financiers consolidés aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de la mise en équivalence, soit la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## NOTE 13

## PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

## Prêts dans des entreprises

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
<b>Prêts</b>		
Casinos Développement Europe et ses filiales		
Prêt, en euros, taux fixe de 15 %, capital et intérêts composés, encaissable le 16 avril 2018 (8,6 M€)	15 091	11 221
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 31 mai 2016 (0,2 M€)	332	263
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 30 avril 2017 (2,0 M€) <sup>1</sup>	3 248	2 647
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 20 juin 2018 (0,8 M€) <sup>2</sup>	1 258	–
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 20 novembre 2018 (1,9 M€) <sup>3</sup>	3 048	–
Société en commandite Manoir Richelieu		
Prêt sans modalité de remboursement, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	2 508	2 508
	<b>25 485</b>	<b>16 639</b>

<sup>1</sup> Le 27 avril 2012, les actionnaires ont consenti un apport de 6,5 M\$ (5,0 M€) sous forme de prêt. La quote-part de Loto-Québec est de 3,2 M\$ (2,0 M€).

<sup>2</sup> Le 20 juin 2013, les actionnaires ont consenti un apport de 3,4 M\$ (2,2 M€) sous forme de prêt. La quote-part de Loto-Québec est de 1,3 M\$ (0,8 M€).

<sup>3</sup> Le 20 novembre 2013, les actionnaires ont consenti un apport de 8,5 M\$ (5,6 M€) sous forme de prêt. La quote-part de Loto-Québec est de 3,0 M\$ (1,9 M€).

Au cours de l'exercice, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar canadien a eu pour effet d'augmenter la valeur des prêts de 2,9 M\$ (2013 : diminution de 0,2 M\$). Ce gain de change est compensé par une perte sur le contrat de change à terme libellé en euros au montant de 2,8 M\$ (2013 : gain de 0,3 M\$).

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 31 mars 2013, la direction estime que les prêts n'ont subi aucune dévaluation.

**NOTE 14**  
**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(En milliers de dollars canadiens)

	Aménagement							En cours <sup>1</sup>	Total
	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art		
<b>Coût</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	46 101	382 446	121 907	279 927	71 499	599 202	7 242	116 453	1 624 777
Entrées	–	28 961	1 200	29 495	26	99 099	368	28 190	187 339
Transfert aux immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	(286)	–	–	(286)
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	5 349	594	12 560	1	–	–	(18 504)	–
Sorties	–	(3 753)	(502)	(6 917)	(2)	(62 137)	(12)	–	(73 323)
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	<b>46 101</b>	<b>413 003</b>	<b>123 199</b>	<b>315 065</b>	<b>71 524</b>	<b>635 878</b>	<b>7 598</b>	<b>126 139</b>	<b>1 738 507</b>
Entrées	–	<b>11 108</b>	<b>228</b>	<b>44 977</b>	<b>442</b>	<b>173 114</b>	<b>367</b>	<b>(23 177)</b>	<b>207 059</b>
Reclassement entre catégories	–	<b>(38 764)</b>	–	<b>38 764</b>	–	–	–	–	–
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	<b>56 263</b>	<b>521</b>	<b>24 241</b>	<b>56</b>	<b>5 452</b>	–	<b>(86 533)</b>	–
Sorties	–	<b>(351)</b>	<b>(895)</b>	<b>(7 584)</b>	<b>(70)</b>	<b>(153 492)</b>	–	–	<b>(162 392)</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>46 101</b>	<b>441 259</b>	<b>123 053</b>	<b>415 463</b>	<b>71 952</b>	<b>660 952</b>	<b>7 965</b>	<b>16 429</b>	<b>1 783 174</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	–	144 371	70 096	168 882	42 814	451 564	–	–	877 727
Amortissement pour l'exercice	–	15 841	4 644	13 950	3 479	40 435	–	–	78 349
Moins-values <sup>2</sup>	–	7 848	–	4 624	–	1 368	–	–	13 840
Transfert aux immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	(158)	–	–	(158)
Sorties	–	(3 616)	(329)	(6 918)	(2)	(61 930)	–	–	(72 795)
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	<b>–</b>	<b>164 444</b>	<b>74 411</b>	<b>180 538</b>	<b>46 291</b>	<b>431 279</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>896 963</b>
Amortissement pour l'exercice	–	<b>16 164</b>	<b>4 636</b>	<b>21 619</b>	<b>3 423</b>	<b>62 987</b>	–	–	<b>108 829</b>
Sorties	–	<b>(350)</b>	<b>(648)</b>	<b>(5 793)</b>	<b>(70)</b>	<b>(152 651)</b>	–	–	<b>(159 512)</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>–</b>	<b>180 258</b>	<b>78 399</b>	<b>196 364</b>	<b>49 644</b>	<b>341 615</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>846 280</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>									
Au 31 mars 2013	46 101	248 559	48 788	134 527	25 233	204 599	7 598	126 139	841 544
Au 31 mars 2014	<b>46 101</b>	<b>261 001</b>	<b>44 654</b>	<b>219 099</b>	<b>22 308</b>	<b>319 337</b>	<b>7 965</b>	<b>16 429</b>	<b>936 894</b>

<sup>1</sup> Les immobilisations corporelles en cours représentent de l'équipement en attente d'être prêt à être mis en service au montant de 0,7 M\$ (2013 : 40,1 M\$) et la réfection d'immeubles en cours au montant de 15,7 M\$ (2013 : 5,3 M\$) ainsi que des coûts de 80,7 M\$ en 2013 (2014 : aucun montant) liés au projet de modernisation du Casino de Montréal.

<sup>2</sup> Au 31 mars 2013, des indications de dépréciation selon lesquelles la valeur comptable de certaines UGT pouvait ne pas être recouvrable existaient et Loto-Québec les a soumises à des tests de dépréciation. Une moins-value de 14,0 M\$ répartie entre les immobilisations corporelles et incorporelles a été alors comptabilisée. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient en fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation de 10 %. Les charges d'amortissement et les moins-values nettes ont été comptabilisées en résultat net au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes. La direction a revu les indicateurs de dépréciation au 31 mars 2014 et conclu qu'aucune dévaluation n'est nécessaire.

## NOTE 15

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers de dollars canadiens)	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels informatiques	Développement informatique	Projets informatiques en développement		
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	47 055	158 063	16 282		221 400
Entrées	3 212	14 439	6 389		24 040
Transfert des immobilisations corporelles	286	–	–		286
Reclassement projets informatiques mis en service	1 817	11 181	(12 998)		–
Sorties	(126)	(969)	–		(1 095)
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	<b>52 244</b>	<b>182 714</b>	<b>9 673</b>		<b>244 631</b>
Entrées	<b>606</b>	<b>6 456</b>	<b>4 314</b>		<b>11 376</b>
Reclassement projets informatiques mis en service	<b>160</b>	<b>8 194</b>	<b>(8 354)</b>		<b>–</b>
Sorties	<b>(619)</b>	<b>(195)</b>	<b>–</b>		<b>(814)</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>52 391</b>	<b>197 169</b>	<b>5 633</b>		<b>255 193</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2012	31 194	82 825	–		114 019
Amortissement pour l'exercice	5 214	18 113	–		23 327
Moins-values	76	89	–		165
Transfert des immobilisations corporelles	158	–	–		158
Sorties	(126)	(212)	–		(338)
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	<b>36 516</b>	<b>100 815</b>	<b>–</b>		<b>137 331</b>
Amortissement pour l'exercice	<b>6 188</b>	<b>20 993</b>	<b>–</b>		<b>27 181</b>
Sorties	<b>(198)</b>	<b>(65)</b>	<b>–</b>		<b>(263)</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>42 506</b>	<b>121 743</b>	<b>–</b>		<b>164 249</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>					
Au 31 mars 2013	15 728	81 899	9 673		107 300
Au 31 mars 2014	<b>9 885</b>	<b>75 426</b>	<b>5 633</b>		<b>90 944</b>

## NOTE 16

### EMPRUNTS BANCAIRES

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 575,0 M\$, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec, et à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,0 G\$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courants de Loto-Québec ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1,3 G\$.

Les emprunts bancaires à terme de moins de 1 an s'élèvent à 462,9 M\$ (2013 : 456,5 M\$) dont 309,0 M\$ (2013 : 185,0 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 1,04 % à 1,06 % (2013 : de 1,05 % à 1,70 %).

**NOTE 17**  
**CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS**

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Fournisseurs et frais courus <sup>1</sup>	<b>103 516</b>	129 374
Lots aux gagnants à payer	<b>7 055</b>	16 425
Salaires et bonis à payer	<b>61 689</b>	71 240
Avantages sociaux à payer	<b>2 070</b>	2 267
Société en commandite Manoir Richelieu	<b>3 357</b>	5 773
TPS	<b>3 793</b>	2 863
TVQ	<b>7 754</b>	5 698
	<b>189 234</b>	233 640

<sup>1</sup> Incluent des intérêts courus de 4,3 M\$ (2013 : 3,7 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et de 0,05 M\$ (2013 : 0,03 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

**NOTE 18**  
**PROVISIONS**

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2012</b>	66 233
Provisions constituées au cours de l'exercice	395 656
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(400 988)
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	60 901
Provisions constituées au cours de l'exercice	<b>436 338</b>
Provisions utilisées au cours de l'exercice	<b>(430 963)</b>
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>66 276</b>

Les provisions sont composées ainsi :

Provision pour lots gagnants

Cette provision est constituée de lots à réclamer sur les billets de loteries passives et instantanées déterminés selon un taux théorique appliqué aux produits moins les montants des lots déboursés. Un an après le retrait des billets ou la date de tirage, cette provision est transférée à celle pour les lots non réclamés.

Provision pour lots non réclamés

Cette provision est constituée de lots non réclamés de tous les produits de loterie excluant les jeux pancanadiens, lesquels servent à l'attribution de lots bonis. Les versements des lots bonis sont établis selon le plan marketing de Loto-Québec.

Provision pour les lots progressifs

Cette provision provient principalement des lots progressifs de machines à sous des casinos. La provision croît selon l'activité réelle de jeu du lot progressif en question. Le montant minimal à payer est connu. L'échéance de la provision correspond au moment où le lot sera effectivement gagné, mais ce moment est inconnu.

## NOTE 19

### DETTE À LONG TERME

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables à échéance le :		
5 mai 2014, taux fixe de 3,113 %	50 000	50 000
1 <sup>er</sup> décembre 2014, taux fixe de 2,702 %	50 000	50 000
1 <sup>er</sup> décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	75 000	75 000
1 <sup>er</sup> décembre 2016, taux fixe de 3,262 %	49 625	49 625
1 <sup>er</sup> décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	43 375	43 375
1 <sup>er</sup> décembre 2017, taux fixe de 1,952 %	40 000	40 000
1 <sup>er</sup> décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
19 décembre 2018, taux fixe de 2,171 %	50 000	–
1 <sup>er</sup> septembre 2023, taux fixe de 3,3133 %	25 000	–
1 <sup>er</sup> décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	–
	<b>433 000</b>	333 000
Coûts de transaction	<b>(1 329)</b>	(1 068)
	<b>431 671</b>	331 932
Moins portion courante	<b>(100 000)</b>	–
	<b>331 671</b>	331 932

## NOTE 20

### PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

#### Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc., d'Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 8,3 M\$ (2013 : 7,5 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de cotisation des employés et de l'employeur pour le RREGOP est passé à 9,84 % (2013 : 9,18 %) de la masse salariale admissible et celui du RRPE est passé à 14,38 % (2013 : 12,30 %). Le montant supplémentaire de compensation à verser par l'employeur est passé à 11,46 % (2013 : 1,08 %).

#### Régimes à prestations définies de Loto-Québec

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des 3 meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année selon 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (le Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

## NOTE 20

### PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans le meilleur intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation du Régime des employés et du Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2012 et utilisées au 31 mars 2014. Les prochaines évaluations seront effectuées en date du 31 décembre 2013. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation du Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2013 et utilisée au 31 mars 2014. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2014.

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque d'inflation et le risque des salaires.

#### Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité comportant une notation de crédit AA ou plus. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD de Loto-Québec, bien que, selon les attentes, cela soit contrebalancé en grande partie par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

#### Risque d'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré.

Les actifs des régimes au 31 mars 2014 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de biens immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement des gestionnaires retenus.

#### Risque de longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

#### Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, toute réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

#### Risque d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD de Loto-Québec. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

#### Risque des salaires

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaires futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration des augmentations de salaire des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Les montants suivants comprennent l'OPD par les régimes de retraite et les autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice :

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	<b>11 317</b>	11 485
Valeur actualisée des obligations capitalisées	<b>377 134</b>	333 996
Total de la valeur actualisée des obligations	<b>388 451</b>	345 481
Juste valeur des actifs des régimes	<b>369 202</b>	327 376
	<b>19 249</b>	18 105

## NOTE 20

## PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013 redressé	<i>(note 3)</i>	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme <sup>1</sup>	Total	Total
<b>OPD</b>				
Solde au début	333 996	11 485	345 481	290 799
Coût des services rendus	22 019	–	22 019	20 542
Intérêts débiteurs	16 469	–	16 469	14 168
Cotisations des employés	16 943	–	16 943	16 221
Prestations versées	(5 688)	–	(5 688)	(4 278)
Montant net d'un transfert	–	–	–	4 758
Écarts actuariels	(6 605)	(168)	(6 773)	3 271
<b>Solde à la fin</b>	<b>377 134</b>	<b>11 317</b>	<b>388 451</b>	<b>345 481</b>
<b>Juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Solde au début	327 376	–	327 376	263 107
Revenus d'intérêt	15 261	–	15 261	12 470
Rendement des actifs en excédent des revenus d'intérêt	(4 766)	–	(4 766)	18 514
Cotisations de l'employeur	21 276	–	21 276	17 398
Cotisations des employés	16 943	–	16 943	16 221
Prestations versées	(5 688)	–	(5 688)	(4 278)
Montant net d'un transfert	–	–	–	4 996
Frais d'administration des régimes	(1 200)	–	(1 200)	(1 052)
<b>Solde à la fin</b>	<b>369 202</b>	<b>–</b>	<b>369 202</b>	<b>327 376</b>
<b>Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme</b>	<b>7 932</b>	<b>11 317</b>	<b>19 249</b>	<b>18 105</b>

<sup>1</sup> L'OPD pour les autres avantages à long terme est de 11,5 M\$ au 31 mars 2013.

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2014		2013	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,4 %	5 320	1,2 %	3 848
Obligations	58,9 %	217 378	58,6 %	191 782
Actions canadiennes	10,1 %	37 286	11,6 %	38 058
Actions mondiales	23,9 %	88 101	27,0 %	88 408
Fonds immobiliers	5,7 %	21 117	1,6 %	5 280

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs, sauf pour l'encaisse, qui provient de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs.

NOTE 20

PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Les charges au titre des prestations définies imputées à l'état consolidé du résultat global au poste Avantages du personnel se détaillent comme suit :

			2014	2013 redressé
				(note 3)
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services rendus de l'exercice	22 019	–	22 019	20 542
Charge d'intérêt nette	1 208	–	1 208	1 698
Frais d'administration des régimes	1 250	–	1 250	1 250
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	–	(168)	(168)	945
<b>Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme</b>	<b>24 477</b>	<b>(168)</b>	<b>24 309</b>	<b>24 435</b>

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre des régimes à prestations définies de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2014	2013 redressé
		(note 3)
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses démographiques	(13 576)	–
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	23 572	(3 904)
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	(3 391)	1 816
Rendement des actifs en excédent des revenus d'intérêt	(4 716)	18 712
<b>Réévaluations du passif net au titre des prestations définies</b>	<b>1 889</b>	<b>16 624</b>

Hypothèses actuarielles :

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
<b>OPD au 31 mars</b>				
Taux d'actualisation	4,70 %	3,90 %	4,45 %	3,65 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %

Pour le coût des prestations définies pour les exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013, de même que pour l'OPD au 31 mars 2013, les hypothèses de mortalité sont basées sur la table de mortalité UP94G générationnelle avec l'échelle d'amélioration AA. Pour l'OPD au 31 mars 2014, les hypothèses de mortalité sont basées sur 120 % pour les hommes du Régime des employés, 100 % pour les femmes du Régime des employés, 100 % pour les hommes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire, et 95 % pour les femmes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire des taux de mortalité de la table CPM-CPM2014, secteur public, et de la courbe de projection CPM-B.

Conséquemment, selon ces bases, la durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 décembre 2013 est de 21,3 ans pour les hommes et de 24,5 ans pour les femmes du Régime des employés, et de 22,6 ans pour les hommes et de 24,9 ans pour les femmes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire.

## NOTE 20

**PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME** (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD sont le taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses. Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD au 31 mars 2014 :

**Modifications des hypothèses actuarielles importantes**

(En milliers de dollars canadiens)

	<b>Augmentation à 5,70 %</b>	<b>Diminution à 3,70 %</b>
<b>Taux d'actualisation</b>		
(Diminution) augmentation de l'OPD	(66 027)	80 181
	<b>Augmentation à 3,25 %</b>	<b>Diminution à 1,25 %</b>
<b>Taux d'inflation</b>		
Augmentation (diminution) de l'OPD	18 369	(17 494)
	<b>Augmentation à 4,25 %</b>	<b>Diminution à 2,25 %</b>
<b>Taux de croissance de la rémunération</b>		
Augmentation (diminution) de l'OPD	4 569	(4 534)
	<b>Augmentation de 10 %</b>	<b>Diminution de 10 %</b>
<b>Taux de mortalité</b>		
(Diminution) augmentation de l'OPD	(4 043)	4 397

La valeur actuelle de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 20,2 M\$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD au 31 mars 2014 est de 22,4 années (2013 : 23,8 années).

**NOTE 21**  
**INFORMATION SUR LE CAPITAL**

Loto-Québec définit son capital comme suit :

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013 redressé</b> <i>(note 3)</i>
Capital-actions	<b>170</b>	170
Résultats non distribués	<b>86 300</b>	86 301
	<b>86 470</b>	86 471

En vertu de la Loi sur la Société des Loto-Québec, les dividendes sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des capitaux propres de l'exercice et correspondent au résultat net de l'exercice duquel sont déduites les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ainsi que les contributions au gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté ces exigences en matière de capital, auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2013.

**NOTE 22**  
**PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS**

**Passifs éventuels**

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction a estimé que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

**Engagements**

Baux

Loto-Québec est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	
Moins de 1 an	33 904
De 1 à 5 ans	99 484
Plus de 5 ans	28 428
	<b>161 816</b>

**NOTE 22****PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS** (suite)Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Pour l'exercice 2014-2015, le gouvernement du Québec a fixé à 19,4 M\$ les sommes à verser au Fonds. En vertu de la loi constitutive de Loto-Québec, 16,3 M\$ de ces sommes sont attribués à l'action communautaire autonome et 3,1 M\$ à l'action humanitaire internationale.

Contributions au gouvernement du Québec

## Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSSS à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, Loto-Québec s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans des centres d'hébergement.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de ces engagements.

## Ministère de la Sécurité publique (MSP)

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSP à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

**NOTE 23****INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS****Politique en matière de gestion des risques**

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations de taux de change et des variations des taux d'intérêt. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

**a) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants. Les autres actifs financiers représentent des rentes viagères versées à d'importantes sociétés d'assurances.

La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance à chaque date de clôture du 31 mars, est bonne.

À l'exception du risque de crédit lié aux prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales présenté à la note 13, la direction estime que Loto-Québec n'est exposée à aucun autre risque de crédit important. Les comptes en souffrance représentent moins de 1 % des créances en 2014 et 2013.

NOTE 23

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit.

Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

		2014					
		Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	Échéance		
					1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans
<b>Passifs financiers</b>							
Emprunts bancaires	462 936	463 115	463 115	–	–	–	
Dividendes à payer	15 314	15 314	15 314	–	–	–	
Fournisseurs et frais courus	103 516	103 516	103 516	–	–	–	
Société en commandite							
Manoir Richelieu	3 357	3 357	3 357	–	–	–	
Lots aux gagnants à payer	7 055	7 055	7 055	–	–	–	
Dette à long terme	431 671	521 190	112 968	86 004	159 354	162 864	
	<b>1 023 849</b>	<b>1 113 547</b>	<b>705 325</b>	<b>86 004</b>	<b>159 354</b>	<b>162 864</b>	

		2013					
		Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	Échéance		
					1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans
<b>Passifs financiers</b>							
Emprunts bancaires	456 475	458 074	458 074	–	–	–	
Dividendes à payer	32 957	32 957	32 957	–	–	–	
Fournisseurs et frais courus	129 374	129 374	129 374	–	–	–	
Société en commandite							
Manoir Richelieu	5 773	5 773	5 773	–	–	–	
Lots aux gagnants à payer	16 425	16 425	16 425	–	–	–	
Dette à long terme	331 932	401 326	10 970	110 334	181 445	98 577	
	<b>972 936</b>	<b>1 043 929</b>	<b>653 573</b>	<b>110 334</b>	<b>181 445</b>	<b>98 577</b>	

Loto-Québec considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et non courants, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

## NOTE 23

## INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

## c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change et les taux d'intérêt, affectent le résultat de Loto-Québec ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Risque de change

Loto-Québec détient des prêts libellés en euros dans Casinos Développement Europe et ses filiales, d'une valeur comptable de 23,0 M\$ (15,1 M€) au 31 mars 2014 (2013 : 14,1 M\$ (10,8 M€)). Le 31 mars 2013, Loto-Québec a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 16,1 M\$ (12,3 M€) échéant le 31 mars 2014. Ce contrat à terme a été acheté afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ces prêts. Une protection similaire venant à échéance le 31 mars 2015 a été reconduite pour un montant de 28,6 M\$ (18,8 M€).

De plus, Loto-Québec réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de Loto-Québec.

L'incidence sur le résultat net des opérations de couverture de change est comptabilisée au poste Charges financières.

Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime compte tenu qu'elle n'a pas l'intention de les encaisser ou de la rembourser avant échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

## NOTE 23

### INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### d) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, incluant les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, les dividendes à payer ainsi que les charges à payer et frais courus, la juste valeur est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec se détaille comme suit :

(En milliers de dollars canadiens)	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (niveau 2)	68 788	82 519	63 697	85 207
Prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales et à la Société en commandite Manoir Richelieu (niveau 2)	25 485	25 485	16 639	16 639
<b>Prêts et créances</b>	<b>94 273</b>	<b>108 004</b>	80 336	101 846
Passifs financiers reliés aux rentes viagères (niveau 2)	68 788	82 519	63 697	85 207
Dette à long terme (niveau 2)	431 671	446 806	331 932	353 536
<b>Passifs financiers non dérivés</b>	<b>500 459</b>	<b>529 325</b>	395 629	438 743

Aux 31 mars 2014 et 2013, Loto-Québec ne détient aucun instrument financier comptabilisé à la juste valeur et appartenant au niveau 3.

#### Prêts et créances

La juste valeur des prêts et créances, qui est déterminée aux fins des informations à fournir, est déterminée selon la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

#### Dérivés

La juste valeur du contrat de change à terme est fondée sur leur cours de marché, s'il en est. En l'absence de cours de marché, l'estimation de la juste valeur est fondée sur l'acquisition de la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme actuel pour la durée résiduelle du contrat, à l'aide d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). Le risque de crédit est incorporé dans le calcul de la juste valeur.

La juste valeur du contrat de change au 31 mars 2014 est nulle puisque ce contrat a pris effet à cette date et l'évaluation de la juste valeur de ce contrat est de niveau 2. Les contrats de change ont été signés avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

#### Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée aux fins des informations à fournir, est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du principal et des intérêts, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture.

## NOTE 24

### FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>		
Fonds en caisse – casinos	<b>57 896</b>	72 041
Encaisse	<b>30 114</b>	44 653
	<b>88 010</b>	116 694
<b>Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles</b>		
Créances clients et autres débiteurs	<b>6 155</b>	(15 957)
Stocks	<b>803</b>	224
Charges payées d'avance	<b>2 349</b>	(2 285)
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	<b>(5 091)</b>	(2 352)
Charges à payer et frais courus	<b>(31 350)</b>	26 209
Passifs financiers reliés aux rentes viagères	<b>5 091</b>	2 352
Provisions	<b>5 375</b>	(5 332)
Produits différés	<b>(3 325)</b>	(3 126)
	<b>(19 993)</b>	(267)
<b>Information supplémentaire</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	<b>23 774</b>	33 013
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	<b>1 496</b>	2 352
Quote-part des partenaires dans la Société en commandite Manoir Richelieu incluse dans les charges à payer et frais courus	<b>3 357</b>	5 773

## NOTE 25

### PARTIES LIÉES

- a) Compte tenu que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.
- b) **Rémunérations des principaux dirigeants**  
 Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de la Société. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme. Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Avantages du personnel à court terme	<b>2 767</b>	2 749
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	<b>427</b>	323
	<b>3 194</b>	3 072

